

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le mardi 24 novembre 2020

Heure de début de séance : 18h05

Heure de fin de séance : 21h15

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Valérie VAUTHIER-DESMARETZ	Proviseure
Secrétaire de séance	M. DALLING	Professeur

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 15

	Nature des questions traitées	page	
I	<u>AFFAIRES FINANCIERES :</u> BUDGET PREVISIONNEL	3-4	
II	REMISES D'ORDRE EXCEPTIONNELLES	5	
III	CREDITS PEDAGOGIQUES GLOBALISES	5	
IV	PROJETS VOYAGES - SORTIES	6	
V	CONTRATS ET CONVENTIONS	6	
VI	<u>AFFAIRES PEDAGOGIQUES :</u> EFFECTIFS	7	
VII	CALENDRIER EXAMENS	8	
VIII	MOTIONS	8	
IX	<u>AFFAIRES GENERALES</u> DUERP	9	
X	EMPLOI DU TEMPS DES AED	9	
XI			
XII			
XIII			
Signature du Président de séance		Signature du Secrétaire de séance	
			
		Transmission le	

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24 novembre 2020

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : Mme VAUTHIER-DESMARETZ Valérie		X		
- Adjoint : M. CAMACHON Bernard		X		
- Gestionnaire : M. RONDEPIERRE David		X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme BRUNEL Annie		X		
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES				
- Conseil Régional	M. MORENO René	X		
	M. LOPEZ Frédéric			X
- Commune	M. GUIRAUD Thomas			X
	Mme VINCENTE Nicole	X		
- Personnalités qualifiées	Mme GARCIN SAUDO Julie			X
	M. ROLAND Jean Denis			X
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 - M. REYNE Philippe		X		
2 – M. COULANGE Emmanuel		X		
3 - Mme LAPIERRE Catherine		X		
4 – Mme DAINAT Thérèse		X		
5 - M. DALLING Marc		X		
6 – Mme CARLIER Camille		X		
7 - M. LAUDE Bertrand		X		
au titre des personnels A.T.S.S. :				
1 - M. RIEUX Jean Luc		X		
2 - M. CAVAILLES Bruno		X		
3 - Mme PRAT Sylvie		X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
Parents	1- FCPE : Mme ARRANGER Marie			X
	2- FCPE : Mme ROMERO-JULIAN Rose-Marie	X		
	3- FCPE : M. LOUPIAC Rémi	X		
	4- FCPE : M. PERSONNAZ Frédéric	X		
	5- FCPE : Mme CHOUCANE Stéphanie			X
Elèves	1 – M. FUENTES Lucas			X
	2 – Mlle OUCHAOU Naëlle	X		
	3 – Mlle LOUKILI Melvie	X		
	4 – Mlle DELEUZE Ninon			X
	5 – Mlle BITARELLE Christie			X

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 15

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : I AFFAIRES FINANCIERES BUDGET PREVISIONNEL
--	---

Séance N° 3 du 24 novembre 2020
--

Ouverture du CA à 18h05 – 21 présents.

Présentation du budget par M. Rondepierre.

Annexe 1

Information de M. Rondepierre sur le fait que le CA se prononce sur la ventilation de l'enveloppe venant de la Région (220 236€) et non sur le montant de l'enveloppe. La dotation globale de fonctionnement est en augmentation depuis trois ans, suite à une forte baisse en 2018.

Présentation générale du budget par service :

- **Présentation du service SRH (Restauration scolaire et hébergement) :**

Les représentants des parents d'élèves demandent pourquoi les dépenses de SRH n'ont pas baissé alors que le restaurant scolaire était fermé. Ils demandent également si des chiffres peuvent appuyer les explications.

M. Rondepierre répond qu'il n'y a pas de chiffres précis mais que les recettes et dépenses sont lissées sur l'année et que certaines dépenses ne se sont pas arrêtées (ex : chauffage de l'internat).

M. Moreno propose d'attendre l'arrêt des comptes et de voir ensuite avec le Conseil départemental pour prendre des décisions à ce sujet.

- **Présentation du service SCITE :**

M. Rondepierre annonce qu'une fois le budget voté, il ajoutera une ligne COVID afin de connaître le coût du COVID pour l'établissement.

Mme Dainat s'interroge sur le coût de la téléphonie qui semble très important.

M. Rondepierre indique qu'il s'agit de contrats professionnels avec Orange téléphonie et que ces contrats coûtent très cher. Il indique cependant que l'année prochaine, les contrats de téléphonie et des photocopieurs arrivent à terme et qu'il y aura renégociation des tarifs.

- **Présentation du service ALO (Administration et logistique) :**

M. Rondepierre annonce la fin de l'engagement des abonnements téléphoniques mobiles en fin d'année. Ces derniers seront modifiés pour faire des économies.

Mme Dainat demande ce que représentent les frais de réception.

M. Rondepierre indique qu'il s'agit des dépenses engagées lorsque le lycée reçoit des visiteurs ou des intervenants, lors des remises de diplômes, des pots de CA ou diverses interventions avec accueil café, etc...

- **Présentation du service AP (Activités pédagogiques) :**

M. Dalling fait remarquer qu'un voyage annulé apparaît encore dans le budget. M. Rondepierre indique que cela n'a pas d'incidence sur le budget et qu'il sera supprimé, la décision d'annuler le voyage ayant été prise a posteriori du montage du budget.

M. Rondepierre indique qu'il reste 6000€ de fonds pour les sorties diverses. Il propose qu'au-delà, les voyages et sorties seront refusés. Le CA sera consulté sur la levée des fonds et donc se prononcera sur la faisabilité de l'action.

Pas de questions.

- **Présentation du service VE (Vie de l'élève) :**

Pas de questions.

- **Présentation de l'état prévisionnel des achats relatif au budget (budget primitif de l'exercice 2021) :**

Les représentants des parents d'élèves se demandent si l'arrivée tardive des manuels n'a pas eu un impact sur le nombre de photocopies et donc l'augmentation des coûts. Ils demandent si un budget exceptionnel est prévu pour ces photocopies.

M. Moreno indique que les commandes de manuels sont faites dans les délais mais arrivent de manière fractionnée. Il rappelle également la gratuité des manuels scolaires dans la région. Il indique qu'il faudra voir le bilan global à la fin de l'exercice et demander une rallonge si besoin.

- **Présentation de la répartition de la masse salariale :**

M. Rondepierre informe les membres que le budget 2021 est en déséquilibre de 26 412,66€.

M. Moreno fait remarquer que c'est le budget de l'ensemble des collectivités qui sera en difficulté en 2021.

- **Présentation des fonds de roulement :**

M. Rondepierre insiste sur l'importance de faire attention aux dépenses au vu des résultats de cette année.

Questions :

1. M. Reyné demande si les 287 870,10€ correspondent au chiffre du compte financier 2019.

M. Rondepierre répond par l'affirmative.

2. Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur le choix de la Région de financer ou non le déficit, et sur les priorités de la Région en termes de dépenses.

M. Moreno répond que le premier budget de la Région est celui de l'éducation et de la jeunesse, un budget en hausse chaque année avec celui de l'agriculture et de la culture.

3. Mme Dainat demande si l'aération des salles par rapport à la COVID n'a pas conduit à une hausse du coût de chauffage.

M. Rondepierre répond que le système de chauffage fonctionne avec un dispositif particulier (collectif) qui fait que cela ne devrait pas avoir d'impact, si ce n'est sur la température en classe (Précision est donnée sur le fait qu'une cellule de prise de température ambiante indique les besoins au système de chauffage).

4. Mme Dainat se demande pourquoi le budget pour les activités pédagogiques est plus faible que le budget du service ALO. Elle souhaiterait savoir pourquoi le pédagogique est réduit et s'il n'était pas possible de réduire d'autres dépenses.

M. Rondepierre répond qu'il y travaille. Il indique que le budget de la Région n'est pas tellement prévu pour le pédagogique, c'est surtout celui de l'Education nationale.

5. M. Rondepierre insiste sur le coût des photocopieurs. Mme Dainat relève que les dépenses liées aux photocopieurs paraissent peu importantes comparées à d'autres dépenses.

M. Rieu souhaiterait connaître le volume de photocopies effectuées dans l'établissement.

M. Rondepierre propose de présenter les consommations des photocopieurs lors du prochain CA.

Un membre du CA représentant les parents d'élèves propose de négocier sur le prix du papier.

M. Rondepierre indique que le prix du papier est déjà très peu cher.

Vote du budget à l'unanimité

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : II AFFAIRES FINANCIERES REMISES D'ORDRE EXCEPTIONNELLES
--	--

Séance N° 3 du 24 novembre 2020
--

Annexe 2

M. Rondepierre a proposé des remises d'ordres aux familles sur les forfaits cantine en présentant un tableau selon le nombre de jours par semaine.

Vote à l'unanimité

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : III AFFAIRES FINANCIERES CREDITS PEDAGOGIQUES GLOBALISES
--	---

Séance N° 3 du 24 novembre 2020
--

Annexes 3 et 4

M. Rondepierre a parlé de la ventilation des CPG pour 2020. Il y a les carnets de correspondance, les reprographies, les TICE, ainsi que les accompagnateurs aux voyages.

M. Rondepierre a ensuite indiqué qu'il restait de l'argent chaque année au fonds social car beaucoup de personnes y ayant droit ne le demandent pas.

Un délégué des parents a indiqué que souvent les parents n'osaient pas faire appel à cette instance par gêne.

M. Rondepierre a évoqué les admissions en valeur. Cela concerne les mauvais payeurs et des dettes irrécupérables par huissier pour diverses raisons. Cet argent est à la charge de la restauration et de l'internat.

Il y a actuellement 8 créances d'un solde de 767,67€ dont le montant ou les poursuites ne permettent pas le recouvrement des créances.

Vote à l'unanimité

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : IV AFFAIRES FINANCIERES PROJETS VOYAGES - SORTIES
--	---

Séance N° 3 du 24 novembre 2020

Un premier voyage est proposé à Auschwitz, Pologne. Il est organisé et subventionné en grande partie par la Région. Il reste 331€ à la charge du lycée. Une journée revient à 82,87€ par élève.

Annexe 5

Vote à l'unanimité

Le deuxième voyage est à la Grotte Chauvet. C'est un projet non-obligatoire mais fortement recommandé aux élèves de la Section Euro. Il y aura 31 élèves et 3 accompagnateurs. Le coût est de 10€ par élève et à peu près 795€ pour le lycée.

Annexe 6

Vote à l'unanimité

Le projet développement durable « Lycée énergie positive » en partenariat avec la Région Occitanie porté par Mme Dainat est inclus dans le budget.

Annexe 7

Vote à l'unanimité

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : V AFFAIRES FINANCIERES CONVENTIONS
--	--

Séance N° 3 du 24 novembre 2020

La première convention concerne l'adhésion au regroupement des GRETA de l'Hérault Ouest.

Annexe 8

Vote : A la majorité, 2 abstentions

La deuxième convention concerne la création d'une AS pétanque, une activité EPS entre le lycée et le collège animée par un enseignant de chaque établissement.

Annexe 9

Vote à l'unanimité

La troisième convention concerne le CampusMob, un projet mobilité pour les collègues qui souhaitent se former en langue étrangère. Ce projet est porté par le lycée Georges Frêche à Montpellier. Il ne présente aucun coût pour l'établissement.

Annexe 10

Vote à l'unanimité

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : VI AFFAIRES PEDAGOGIQUES EFFECTIFS
--	--

Séance N° 3 du 24 novembre 2020

Annexe 11

Effectifs retenus :

Niveaux	2 ^{nde}	1 ^{ère}	1 ^{ère} STMG	Tle	Tle STMG	BTS1 et BTS2
Nombre classes	12	10	2	9	2	2
Nombre élèves 2021	420	348	70	294	72	33/31
Nombre élèves 2020-2021	452	283	68	253	69	29/30

Mme la Proviseure présente les effectifs. Elle fait remarquer les effets bénéfiques des 3 groupes de STMG.

Il est à signaler que cette année, nous notons peu de redoublants en terminale. Nous avons ouvert une treizième classe en 2^{nde} à la rentrée, alors que seulement 12 classes étaient prévues. Cependant, pas de surveillants supplémentaires.

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : VI AFFAIRES PEDAGOGIQUES CALENDRIER EXAMENS
--	---

Séance N° 3 du 24 novembre 2020

Annexe 12

Le calendrier des examens a été modifié depuis le dernier Conseil pédagogique. Le contrôle continu est privilégié. Il subsiste encore des interrogations : qui va photocopier les sujets ? le Rectorat ? le lycée ? les élèves auront-ils du temps supplémentaire pour lire les deux sujets au choix ?

Oral euro : Mme Lapierre précise que pour l'instant, il n'y a pas de réponse de la part des inspecteurs aux questions sur ces oraux. Mme la Proviseure signale que l'Inspectrice d'espagnol sera présente dans l'établissement prochainement. Nous espérons avoir des réponses.

L'information des épreuves aux parents se fera via l'ENT et sera mise en ligne sur le site du lycée.

Il y aura un sujet différent par jour et par spécialité, mais à ce jour, il n'y a pas d'informations plus précises.

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : VII AFFAIRES PEDAGOGIQUES MOTIONS
--	---

Séance N° 3 du 24 novembre 2020

• **Motion des parents :**

Annexe 13

Les parents se font du souci concernant la continuité pédagogique et le retard pris sur le programmes, le suivi pédagogique en distanciel et sur le contenu des épreuves. Ils renouvellent leur soutien aux enseignants pendant ce confinement.

Le conseil adopte la motion à la majorité, 3 abstentions.

• **Motion des enseignants suite à l'HIS du 2 novembre :**

Annexe 14

Le conseil adopte la motion à la majorité, 3 abstentions.

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : VIII AFFAIRES GENERALES DUERP
--	---

Séance N° 3 du 24 novembre 2020
--

Annexe 15

Ce document a été présenté au CHS (qui se réunit entre chaque vacance environ). Un compte-rendu est établi. Les remarques sont envoyées au Rectorat.

Lors d'une prochaine réunion en collaboration avec M. Cusenza, M. Clapiers, M. Cavaillès, la Direction travaillera sur les réponses à apporter au DUERP.

M. Reyné demande si le projet concernant le César des lycéens est accepté.

Mme la Proviseure répond que le corps d'Inspection l'a informée que la DRAC subventionne la plupart du temps ce genre de projet. Une Inspectrice sera présente prochainement dans l'établissement et pourra probablement apporter des éclaircissements.

Établissement : Lycée Jean Moulin 1, Avenue Paul Vidal de la Blache 34120 PÉZENAS	Chapitre : IX AFFAIRES GENERALES EMPLOI DU TEMPS DES AED
--	---

Séance N° 3 du 24 novembre 2020
--

Le fichier Excel issu des services du Rectorat est utilisé pour calculer les EDT des personnels (AED, aides laboratoires et secrétaires). Pour un emploi à temps plein, ils doivent 1593 heures annuelles. Le fichier ne fait pas de différence entre les RTT et les congés. Un jour férié entre 2 jours de congés n'est pas compté, d'où la confusion. Les EDT des AED respectent la réglementation, pas plus de 12 heures par jour, même en cas de service de nuit à l'internat.

Il n'est plus possible de faire plusieurs jours et nuits d'affilée, le droit du travail est respecté.

Mme La proviseure clos la séance à 21h15.

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Ouverture de crédit le 13/11/2020

Service	Domaine	Activité	Imputation	Exercice en préparation		Exercice en cours	
				Niveau global	Niveau détail	Niveau global	Niveau détail
AP				114 220.70		189 321.05	
	AMBI		Activité pédagogique	1 000.00		5 000.00	
		0APPFSTS	AMBIATION SCOLAIRE				5 000.00
		0BTS-LOGI	STS		0.00		
			LOGICIEL PROFESSIONNEL BTS		1 000.00		0.00
	APPUJ		APPUJ DE L'ACTION PEDAGOGIQUE	22 500.00		22 500.00	
		0LOCEPS	Location EPS infrastructures sportives		0.00		12 500.00
		0PHOT-LOC	LOCATION DE PHOTOCOPIEURS		5 000.00		0.00
		0PHOT-PAP	PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS		3 000.00		0.00
		0PHOTO-EN	ENTRETIEN ET COUT COPIE PHOTOCOPIEURS		2 000.00		0.00
		0PHOTOCOP	PHOTOCOPIEURS+ENTRETIEN+LOCATION		0.00		10 000.00
		2DOTEPS	SUBVENTION REGION EPS INSTAL SPORTIVES		12 500.00		0.00
	DEVNUM		DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2 600.00		4 600.00	
		0TAXEAPPR	TAXE APPRENTISSAGE		0.00		3 500.00
		0TICE	LOGICIELS+MATRIELS		2 600.00		1 100.00
	HETE		HETEROGENEITE ELEVES	42 400.00		42 400.00	
		0APPFCE	CINEMA		5 700.00		5 700.00
		0APPFTHA	THEATRE		1 900.00		1 900.00
		0CDI-AUT	CDI Auteurs		1 500.00		0.00
		0CDI-LIVR	CDI ACHAT DE LIVRES		2 000.00		0.00
		0CDIA	CDI ABONNEMENT		3 000.00		3 000.00
		0CDIF	CDI FONCTIONNEMENT		1 500.00		5 000.00
		0CONTEPS	Contrat entretien salle fitness		1 300.00		1 300.00
		0ENSGENER	ENSEIGNEMENT GENERAL		6 000.00		6 000.00
		0EPS	EPS		5 500.00		5 500.00
		0SCIENEXP	SCIENCES EXPERIMENTALES		14 000.00		14 000.00
	OUVERT		OUVERTURE ET CULTURE	45 720.70		114 821.05	
		0CITEESP	SORTIE CITE DE L'ESPACE		1 507.60		0.00

Annexe 1

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Ouverture de crédit le 13/11/2020

Imputation			Exercice en préparation		Exercice en cours	
Service	Domaine	Activité	Libellé	Niveau global	Niveau détail	Niveau détail
AP	OUVERT	0DEVDUR	Projet développement durable		1 000.00	0.00
		0ECOLSPEC	Projet : école du spectateur		2 400.00	0.00
		0REGISCEN	SORTIE THEATRE REGION EN SCENE		2 350.00	0.00
		0SODIV	sorties diverses		6 000.00	6 000.00
		0SOLYCENE	SORTIE LYCEEN AU CINEMA		0.00	750.00
		0SOPARCAU	SORTIE PARC AUSTRALIEN		0.00	1 340.00
		0SORALES	SORTIE FESTIVAL ALES		0.00	3 982.00
		0SORESPA	SORTIE ESPAGNE MEMOIRE		325.00	0.00
		0SORGROT	SORTIE GROTTTE CHAUVET		1 260.50	0.00
		0SORTINTE	PORJET SORTIE INTERNES		800.00	767.00
		0SORTMEMO	DYPTIQUE MEMOIRE ET DEPORTATION		350.00	0.00
		0SOSPECTV	SORTIE SPECTACLE VIVANT		0.00	1 057.00
		0SOTHEAPL	SORTIE THEATRE PLATON		840.00	210.00
		0TPROTEXT	PROJET TEXT EN SCENE		0.00	420.00
		0VOYALLAU	VOYAGE ALLEMAGNE AUTRICHE		0.00	13 042.74
		0VOYATOUL	VOYAGE TOULOUSE 2021 SCIENTIFIQUE CULTUR		5 712.50	0.00
		0VOYBUD	VOYAGE BUDAPEST		0.00	17 000.00
		0VOYDUBLI	VOYAGE DUBLIN		0.00	24 480.00
		0VOYPARIC	VOYAGE PARIS CULTUREL		0.00	8 046.31
		0VOYRIVES	MEMORIAL DE RIVESALTE MME CAVALLER		3 175.00	0.00
VE	AMBI	0VOYSENAT	VOYAGE PARIS SENAT ASSEMBLEE N		0.00	17 726.00
		13AI-ERLY	ERASMUS LYCEE		10 000.00	10 000.00
		13AI-ERP8	ERASMUS POST BAC		10 000.00	10 000.00
			Vie de l'élève	13 350.00		13 350.00
			AMBITION SCOLAIRE	3 200.00		3 200.00
		0ORCISUP	LIAISON AVEC LE SUPERIEUR			
			HETEROGENEITE ELEVES	10 150.00		10 150.00

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Ouverture de crédit le 13/11/2020

Imputation			Exercice en préparation		Exercice en cours	
Service	Domaine	Activité	Libellé	Niveau global	Niveau détail	Niveau détail
VE	HETE	13COR	Carnets de correspondance		1 250.00	1 250.00
		13REP	Droits de reprographie		1 950.00	1 950.00
		16FS-	Fonds social lycéen et collégien		5 600.00	5 600.00
		2FRAR	FONDS REGION. AIDE A LA RESTAURATION		1 350.00	1 350.00
ALO	ADMI		Administration et logistique	189 395.85	171 922.82	
			FOURNITURES ADMINISTRATIVES	23 260.00	23 422.00	
		0AGENCE	GROUPEMENT COMPTABLE		480.00	480.00
		0BOX-BTS	BOX INTERNET BTS		600.00	500.00
		0DOC	DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE		200.00	500.00
		0ENTR2	REPARATION S ET DATIC		230.00	230.00
		0FADM	PAPETERIE		0.00	7 500.00
		0FADMI	FOURNITURES ADMIN HORS PAPIER		3 500.00	0.00
		0INDEXEDU	ABONNEMENT INDEX EDUCATION		1 900.00	1 700.00
		0INFIRMER	FOURNITURES INFIRMERIE		650.00	0.00
		0MAT	DIVERS MATERIELS		1 900.00	4 500.00
		0PHOT-PAP	PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS		2 400.00	0.00
		0PHOTO-EN	ENTRETIEN ET COUT COPIE PHOTOCOPIEURS		1 500.00	0.00
		0PHOTO-LO	LOCATION PHOTOCOPIEURS		2 500.00	0.00
		0PROMO	PROMOTION ETABLISSEMENT		1 500.00	1 500.00
		0SMSPRONVMS	SMS PROMOTE		1 500.00	1 512.00
		0TELPORT	ABONNEMENTS TELEPHONES PORTABLES		4 400.00	5 000.00
	CSP		CITE SCOLAIRE DE PEZENAS	128 019.94	121 734.97	
	ENTL	0PARTLYC	PARTICIPATION LYCEE			
		0CONTSSI	ENTRETIEN LOCAUX	22 300.00	10 000.00	
		0ENTREP	CONTRAT OBLIGATOIRE SSI			0.00
		0MAT	ENTRETIEN ET REPARATIONS DIVERS MATERIELS			10 000.00

1

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Ouverture de crédit le 13/11/2020

Service	Domaine	Activité	Imputation		Exercice en préparation		Exercice en cours	
			Libellé		Niveau global	Niveau détail	Niveau global	Niveau détail
SBN	BOURSE				389 000.00	389 000.00	350 000.00	350 000.00
SCITE	ADM	0BN	BOURSES NATIONALES					
			BOURSES NATIONALES					
			Cité scolaire de PEZENAS		327 250.00		321 710.00	
			FOURNITURES ADMINISTRATIVES		16 500.00		18 000.00	
		0FADM	PAPETERIE			4 900.00		5 000.00
		0FADMPAP	PAPIER			3 100.00		3 500.00
		0PHOTOCO	PHOTOCOPIEURS+ENTRETIEN+LOCATION			0.00		9 500.00
		0PHOTOCO	COPIE PHOTO COPIEUR			2 500.00		0.00
		0PHOTOCO	LOCATION COPIEUR			6 000.00		0.00
		ENTL	ENTRETIEN LOCAUX		52 200.00		50 500.00	
HETE		0ENTR2	REPARATION S ET DATIC			0.00		12 500.00
		0ENTREP	ENTRETIEN ET REPARATIONS			13 000.00		0.00
		0LING	LINGE ET VETEMENTS DE TRAVAIL			2 700.00		2 500.00
		0PMAT	PETIT MATERIEL OUTILLAGE			7 400.00		6 000.00
		0PNET	PRODUITS NETTOYAGE			18 600.00		18 000.00
		0POUB	DECHETS			10 500.00		11 500.00
			HETEROGENEITE ELEVES		17 630.00		17 510.00	
		0AFFR	AFFRANCHISSEMENT			10 200.00		9 000.00
		0ASSU	ASSURANCE			2 130.00		2 060.00
		0CART	CARTOUCHES			500.00		500.00
OUVERT		0LMAF	LOCATION MACHINE AFFRANCHIR			3 400.00		4 550.00
		0MDPH	MAISON DPT DES PERONNES HANDICAPEES			1 400.00		1 400.00
			OUVERTURE ET CULTURE		33 870.00		32 400.00	
		0CARB	CARBURANT			2 000.00		1 700.00
		0DEPP	DEPLACEMENTS PERSONNEL			300.00		200.00
		0ENTVEHI	ENTRETIEN VEHICULE			950.00		950.00
		0LOCTELE	LOCATION TELEPHONE STANDARD			16 870.00		16 800.00

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Ouverture de crédit le 13/11/2020

Imputation			Exercice en préparation		Exercice en cours		
Service	Domaine	Activité	Libellé	Niveau global	Niveau détail	Niveau global	Niveau détail
SCITE	OUVERT	0RECE	RECEPTIONS		250,00		250,00
		0TELE	TELEPHONE		12 000,00		12 000,00
		0TELPOR	ABONNEMENTS TELEPHONES PORTABLES		1 500,00		500,00
			SECURITE				
	SECU	0ASCENS	CONTRAT ASCENSEUR		42 050,00		46 440,00
		0CERQUAL	VERIFICATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES		5 000,00		3 900,00
		0CONTPORT	CONTRAT OBLIGATOIRE ENTRETIEN PORTAIL		7 400,00		0,00
		0CONTSSI	CONTRAT OBLIGATOIRE SSI		0,00		640,00
	VIAB	0MULTITEC	CONTRAT MULTITECHNIQUE		0,00		4 500,00
		0PHAR	PRODUITS PHARMACIE		29 650,00		29 600,00
		0VERIFPER	VERIFICATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES		0,00		1 300,00
			VIABILISATION		0,00		6 500,00
		0CONVALLI	CONVENTION CHARLES ALLIES		165 000,00		156 860,00
	0EAU	EAU		6 000,00		6 000,00	
	0ELEC	ELECTRICITE		19 000,00		19 000,00	
	0GAZ	GAZ		70 000,00		72 850,00	
				70 000,00		59 000,00	
			Total Services spéciaux	1 546 648,20		1 445 040,45	
			Total Section de fonctionnement	1 863 614,75		1 819 634,32	

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Prévisions de recettes le 13/11/2020

Imputation					Exercice en préparation		Exercice en cours	
Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Niveau global	Niveau détail	Niveau global	Niveau détail
AP		0VOYDUBLI	7067	VOYAGE DUBLIN	0.00	0.00	22 950.00	22 500.00
			7468	Contribution participants		0.00		450.00
		0VOYPARIC	7067	VOYAGE PARIS CULTUREL	0.00	0.00	7 491.39	7 020.00
			7468	Contribution participants		0.00		471.39
		0VOYSENAT	7067	VOYAGE PARIS SENAT ASSEMBLEE N	0.00	0.00	16 618.13	15 750.00
			7468	Contribution participants		0.00		868.13
		13ADP	7411	Autres dons et legs	0.00	0.00	3 500.00	3 500.00
				Autres dépenses pédagogiques				
		13AULERLY	7446	Subventions minis.éduc.nat.	0.00	0.00	10 000.00	10 000.00
				ERASMUS LYCEE				
	13AUSERPB	7446	Subv. Union européenne	0.00	0.00	10 000.00	10 000.00	
			ERASMUS POST BAC					
	13TIC	7411	Subv. Union européenne	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00	
			TICE					
	2LOCEPS	7442	Subventions minis.éduc.nat.	0.00	0.00	12 500.00	12 500.00	
			LOCATION INSTALLATIONS SPORTIVES					
	2LRC	7442	Subventions Région	0.00	0.00	720.00	720.00	
			LANGUEDOC ROUSSILLON CINEMA					
	DFCR	00DGF	Subventions Région	39 036.00	0.00	0.00	720.00	
			DOTATION FONCTIONNEMENT C REGIONAL					
OUVERT	00CITEESP	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	39 036.00	0.00	0.00	720.00		
		Subventions Région						
		OUVERTURE ET CULTURE	10 272.00	0.00	0.00	0.00		
		SORTIE CITE DE L'ESPACE						
				1 024.00				

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Prévisions de recettes le 13/11/2020

Service	Domaine	Activité	Compte	Imputation	Exercice en préparation		Exercice en cours	
					Niveau global	Niveau détail	Niveau global	Niveau détail
AP	OUVERT	OCITEESP	7067	Contribution participants		864.00		0.00
			7468	Autres dons et legs		160.00		0.00
		OSORGROT		SORTIE GROTTTE CHAUVET	465.00		0.00	
			7067	Contribution participants		310.00		0.00
			7468	Autres dons et legs		155.00		0.00
		OSORTMEMO		DYPTIQUE MEMOIRE ET DEPORTATION	350.00		0.00	
			7067	Contribution participants		350.00		0.00
		OSOTHEAPL		SORTIE THEATRE PLATON	402.00		0.00	
			7067	Contribution participants		402.00		0.00
		OVOYATOUL		VOYAGE TOULOUSE 2021 SCIENTIFIQUE CULTUR	5 181.00		0.00	
			7067	Contribution participants		5 016.00		0.00
			7468	Autres dons et legs		165.00		0.00
		OVOYRIVES		MEMORIAL DE RIVESALTE MME CAVALLER	2 850.00		0.00	
			7067	Contribution participants		2 850.00		0.00
REUSSI				REUSSITE ET AMBITION	38 500.00		0.00	
		OTAXEAPPR		TAXE APPRENTISSAGE	1 500.00		0.00	
			7481	Prod. vers lib. exon. taxe app.		1 500.00		0.00
		13ADP		Autres dépenses pédagogiques	3 500.00		0.00	
			7411	Subventions minis.éduc.nat.		3 500.00		0.00
		13AI-ERLY		ERASMUS LYCEE	10 000.00		0.00	
			7446	Subv. Union européenne		10 000.00		0.00
		13AI-ERPB		ERASMUS POST BAC	10 000.00		0.00	
			7446	Subv. Union européenne		10 000.00		0.00
		13TIC		TICE	1 000.00		0.00	
			7411	Subventions minis.éduc.nat.		1 000.00		0.00
		2DOTEPS		SUBVENTION REGION EPS INSTAL SPORTIVES	12 500.00		0.00	

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Prévisions de recettes le 13/11/2020

Imputation				Exercice en préparation		Exercice en cours		
Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Niveau global	Niveau détail	Niveau global	Niveau détail
AP VE	REUSSI	2DOTEPS	7442	Subventions Région	13 350.00	12 500.00	13 350.00	0.00
				Vie de l'élève	0.00		3 200.00	
				DOTATION ANNUELLE FONCTIONNEMENT				
				Subventions Région	3 200.00	0.00	0.00	3 200.00
				DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT				
				Subventions Région	1 250.00	3 200.00	1 250.00	0.00
				Carnets de correspondance				
				Subventions minis.éduc.nat.	1 950.00	1 250.00	1 250.00	1 250.00
				Droits de reprographie				
				Subventions minis.éduc.nat.	5 600.00	1 950.00	1 950.00	1 950.00
				Fonds social lycéen et collégien				
				Subventions minis.éduc.nat.	1 350.00	5 600.00	5 600.00	5 600.00
				FONDS REGION. AIDE A LA RESTAURATION				
ALO	REUSSI	2DOTEPS	7442	Subventions Région	178 480.00	1 350.00	162 011.03	1 350.00
				Administration et logistique	480.00		480.00	
				GROUPEMENT COMPTABLE				
				Autres prestations service	0.00	480.00	160 526.97	480.00
				DOTATION ANNUELLE FONCTIONNEMENT				
				Subventions Région	178 000.00	0.00	0.00	160 526.97
				DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT				
				Subventions Région	0.00	178 000.00	1 004.06	0.00
				Opérations spécifiques	0.00		1 004.06	
				Neutratisation amortissement	0.00			
				Quote.pt.sub.inv.cpte.resultat		0.00		1 004.06
				Total Services généraux				279 638.00
SRH	REUSSI	2DOTEPS	7442	Restauration et hébergement	830 398.20		773 330.45	
				PRODUITS SCOLAIRES FORFAIT	795 815.50		738 747.75	

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Prévisions de recettes le 13/11/2020

Imputation				Exercice en préparation		Exercice en cours		
Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Niveau global	Niveau détail	Niveau global	Niveau détail
SRH		0FORFAIT	7062	Prod.Restaur.Scol.et hébergnt	0.00	795 815.50	0.00	738 747.75
		0HORSF		PRODUITS SCOLAIRES HORS FORFAIT				
		0PERSONNE	7062	Prod.Restaur.Scol.et hébergnt	30 482.70	0.00	30 482.70	0.00
				PRODUITS CONVIVES				
		0OUVERT	7062	Prod.Restaur.Scol.et hébergnt	4 100.00	30 482.70	4 100.00	30 482.70
SBN		0BADGES		OUVERTURE ET CULTURE	4 100.00		4 100.00	
				BADGES CANTINES				
			7088	Autres produits activ.annexes		4 100.00		4 100.00
				Bourses nationales	389 000.00		350 000.00	
		BOURSE		BOURSES NATIONALES	389 000.00		350 000.00	
SCITE		0BN	7411	BOURSES NATIONALES	389 000.00		350 000.00	
				Subventions minis.educ.nat.		389 000.00		350 000.00
		0COPCHARG		Cité scolaire de PEZENAS	327 250.00		321 710.00	
				COP CHARGES	600.00		724.98	
			7083	Locations diverses		0.00		724.98
			7088	Autres produits activ.annexes		600.00		0.00
		0COPLOYER		COP LOYER	8 580.00		7 405.00	
			7083	Locations diverses		0.00		7 405.00
			7088	Autres produits activ.annexes		8 580.00		0.00
		0PARTCLG		PARTICIPATION COLLEGE	72 172.03		72 329.21	
			7062	Prod.Restaur.Scol.et hébergnt		72 172.03		0.00
			756	Transferts d'étab.ou coll.pub		0.00		72 329.21
		0PARTLYC		PARTICIPATION LYCEE	127 349.75		121 734.97	
			7062	Prod.Restaur.Scol.et hébergnt		127 349.75		0.00
		0PARTREST		Transferts d'étab.ou coll.pub	117 148.22		118 115.84	121 734.97
			CONTRIBUTION USAGERS RESTAURATION					

PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Prévisions de recettes le 13/11/2020

Imputation					Exercice en préparation		Exercice en cours	
Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Niveau global	Niveau détail	Niveau global	Niveau détail
SCITE		0PARTREST 7588		Contrib. Entre services étab.		117 148.22		118 115.84
		2MPHHCG34		MAISON DES PERSONNES HANDICAP HERAULT	1 400.00		1 400.00	
			7443	Subventions Département		1 400.00		1 400.00
Total Services spéciaux					1 546 648.20		1 445 040.45	
Total Section de fonctionnement					1 826 286.20		1 791 764.44	



PROPOSITION DE REMISES D'ORDRE EXCEPTIONNELLES 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 24 novembre 2020

FORFAITS	2 jours	4jours	5jours	Internat
Remises d'ordre	50 % remise du tarif initial	50 % remise du tarif initial	50 % remise du tarif initial	Au déclaratif de présence



LA PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE

Décision n°CP/2020-OCT/05.11
Chapitre : 932

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2020-OCT/05.11 en date du 16 octobre 2020, attribuant la dotation objet du présent arrêté,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Montant de la dotation

La Dotation Annuelle de Fonctionnement allouée au LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MOULIN à PEZENAS 34, pour l'exercice 2021 s'élève à 220 236 €.

ARTICLE 2 : Modalités de versement de la dotation

La Dotation Annuelle de Fonctionnement sera versée à l'établissement en 2 fois selon les modalités suivantes :

- 1 acompte de 80% à partir du 1^{er} février 2021 après présentation par l'établissement de son budget
- Le solde à compter du 1^{er} septembre 2021

ARTICLE 3 : Référence budgétaire

La Dotation Annuelle de Fonctionnement notifiée au LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MOULIN à PEZENAS, au titre de l'exercice 2021 telle que précisée à l'article 1, pour un montant de 220 236 € s'imputera sur le Budget Régional 2021 Chapitre: 932.

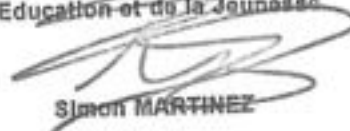
ARTICLE 4 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au Payeur Régional et extrait au bénéficiaire.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2020

Pour la Présidente,

Le Directeur délégué de
l'Education et de la Jeunesse


Simon MARTINEZ

0340059E
 ACADEMIE DE MONTPELLIER
 LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MOULIN
 1 AVENUE VIDAL DE LA BLACHE
 34120 PEZENAS
 Tel : 0467981155

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : EMPLOI DES CRÉDITS GLOBALISÉS

Numéro de séance :
Numéro d'enregistrement :
Année scolaire :
 Nombre de membres du CA : 30
 Quorum : 16
 Nombre de présents :

Le conseil d'administration

Convoqué le :

Réuni le :

Sous la présidence de :

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote la disposition suivante,

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Article unique

Ventilation des crédits globalisés :

1138.80 € : carnets de correspondance

1918.95 € : droits de reprographie

1723.30 : TICE

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 0

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS
ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Informations

Références Réglementaires
Rappel sortie facultative
Acte à saisir dans Dén's'Act
* = saisie obligatoire

Le signe * signifie qu'un commentaire est disponible pour la cellule



Insérer dans Dén's'Act ce document en version pdf ; la signature de l'acte doit figurer de ce document

ETABLISSEMENT : *

Objet du voyage : *

Dates : *

Destination : *

Classes :

Nombre d'élèves : *

Professeur responsable :

Nombre d'accompagnateurs : *

Nom du voyageur

1 BUDGET PREVISIONNEL *

DEPENSES	Détails	Montants	RECETTES	Montants
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE			PARTICIPATION DES FAMILLES	
Assurance annulation			Nombre élèves	59
			Montant par élèves *	82,87 €
				4 889,33
TRANSPORT	Transfert Pézenas/Montpellier	559,00	SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)	
	Assurance-visite/bus/guide	3 150,00	- EPLE sur crédits globalisés d'état	
			- Collectivités territoriales par subvention	
			Autres, préciser :	
HEBERGEMENT			DONS	
Entrées, visites de musées, etc.			FSE, AS, MDL, Assoc. socio-éduc.	élèves
activités pédagogiques élèves uniquement				accompagnateurs
Frais divers	Repas	1 512,00	Autres dons, préciser :	élèves
				accompagnateurs
			AUTRES RESSOURCES	EPLE (PFDR, ...)
			Autres, préciser :	
TOTAL DES DEPENSES		5 221,00 €	TOTAL DES RECETTES	5 221,00 €

Ce Budget
est équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève) :

* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles :

ces deux montants
doivent être identiques
à l'arrondi près

3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants)

→ → →

(A)

Préciser le coût par élève si ≠ de (A) :

Coût par accomp. si ≠ de (A) :

Accompagnateurs : coût minimum à prendre en charge par l'EPLE :

4 Régie d'avance (oui / non) :

Si oui, montant de la régie :

Nom du régisseur :

5 Charte des voyages :

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) :

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) :

Observations de l'EPLE

Annexe 6



VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Informations

- Références Réglementaires
- Rappel sortie facultative
- Acte à saisir dans Dém'Act
- * = saisie obligatoire
- Le signe * signale qu'un commentaire est disponible pour la cellule
- Le signe * signale que ce document est en version .pdf ; la signature de l'acte vaut signature de ce document.

ETABLISSEMENT : * LYCEE JEAN MOULIN

Objet du voyage : * Visite de la Grotte-Chauvet «Ateliers»

Dates : * du 29 janvier 2021 au 29 janvier 2021

Destination : * Vallon-Pont-d'Arc 07150

Classes : Term Euro

Nombre d'élèves : * 31

Professeur responsable : Mme Martin

Nombre d'accompagnateurs : * 3

Nom du voyageur : Keolis

1 BUDGET PREVISIONNEL *

BUDGET PREVISIONNEL			RECETTES		Montants
DEPENSES	Détails	Montants	PARTICIPATION DES FAMILLES		
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE			Nombre élèves	31	
Assurance annulation			Montant par élèves *	10,00 €	310,00
TRANSPORT		892,00	SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)		
			- EPLE sur crédits globalisés d'état		
			- Collectivités territoriales par subvention		
			Autres, préciser :		
HEBERGEMENT			DONS		
Entrées, visites de musées, etc.		368,50	FSE, AS, MDL, Assoc.socio-éduc.	{ élèves	155,00
activités pédagogiques élèves uniquement				{ accompagnateurs	
Frais divers			Autres dons, préciser :	{ élèves	
				{ accompagnateurs	
TOTAL DES DEPENSES		1 260,50 €	AUTRES RESSOURCES	EPLE (PF&R, ...)	
			Autres, préciser :		795,50
			TOTAL DES RECETTES		1 260,50 €
					0,00 €

Ce Budget est équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève) :

* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles : 10,00 €

10,00 €

ces deux montants doivent être identiques à l'arrondi près

3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants) → → → 37,07 € (A)

Préciser le coût par élève si ≠ de (A) : 37,07 € Coût par accomp. si ≠ de (A) : 37,07 €

Accompagnateurs : coût minimum à prendre en charge par l'EPLE : 111,21 €

4 Régie d'avance (oui / non) :

NON

Si oui, montant de la régie :

Nom du régisseur :

5 Charte des voyages :

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) : oui

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) : NON

Observations de l'EPLE

DECHETS ET DU PAPIER, l'arbre au centre du lycée

Madame DAINAT

BUDGET (VE - sorties)

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Transports		Collectivités - REGION	
Destination CAUX novembre 2020	193,00		
Destination AUMES janvier 2021	20,00		
		EPLE	2 451,90
2021-06-01	418,00		
Destination MONTPELLIER USTL JAEDD			
Visites		Associations liées à l'EPLE	
2021-04-01		- Maison des Lycéens	70,00
Projet Classe Eco ferme de M Mme	216,00		
Club jardin Eco ferme de M Mme Behlissen	84,00	- Synergie Tourisme	
2021-01-01		- A.S.	
ferme productrice de Marcel Comariu olive, gratuit		- Fédérations des parents d'élèves	
Autres charges diverses		Autres	
Chappe béton pour abri jardin et	130,00		
Abri à outils pour jardin Pin FSC 85 x 48 x	520,00	Région Occitanie	
Graines	60,00		
Petit matériel jardin (thermomètre, goutte à	70,00		
Achat cuve à eau	70,00		
Affiches, panneau + étiquettes permanentes	210,00		
panneau plexiglass charte DD article 3	170,90		
petit matériel fabrication deodorant	100,00		
INTERVENTIONS			
Ass Lafi Bala expo semaine DD			
Ass Lafi Bala intervention auprès des écodél	260,00		
TOTAL	2 521,90	TOTAL	2 521,90

PROJET DD 2020-2021
Lycée Jean Moulin Pézenas

L'arbre et le papier au sein du lycée

Référent Développement Durable, Mme Dainat
CPE Mme Brunel
CVL
Eco-délégués
Club jardin

Le contexte :

Triste record. L'année 2019, une fois de plus depuis 2005 nous avons battu le record, depuis que des appareils mesurent les températures, de l'année la plus chaude en moyenne ! L'organisation météorologique mondiale (OMM) établit que la **température moyenne** entre 2015 et 2019 est estimée à + 1,1 °C de plus que celle de la période située entre 1850 et 1900.

L'été 2019 a vu des températures inhabituelles et notre région a battu un triste record. « Avec une température moyenne sur le pays de 29,4 °C, le 25 juillet a été la journée la plus chaude enregistrée en France, ex æquo avec le 5 août 2003. » dixit Météo France.

« L'été 2019 a été marqué par deux vagues de chaleur qui ont concerné l'ensemble du pays. Elles ont été assez courtes à l'échelle de la France (6 jours) mais exceptionnelles par leur intensité. Ainsi, du 25 au 30 juin, la canicule a été remarquablement précoce et le nouveau record absolu en France métropolitaine a été enregistré le 28 avec 46 °C en Occitanie. »

Depuis plusieurs années, nous menons des projets sur le développement durable. Plus particulièrement sur le **changement climatique** depuis 2015 en préparation à la COP 21 qui a eu lieu à Paris.

En 2016, la délégation de lycéens du lycée Jean Moulin de Pézenas qui a participé à la COP 22 à Marrakech, a travaillé avec des scientifiques et s'est vu poser cette question : **Qu'allez-vous faire CONCRETEMENT en rentrant dans votre lycée pour agir pour le Climat ?**

Il faut entrer maintenant dans l'action. Ce n'est plus l'heure des débats !

Les élèves ont pensé planter des **arbres**. Ils ont réfléchi sur le rôle des **sols** (voir projet 4 pour mille de l'INRA) dans le captage du CO₂ de l'atmosphère. Et la même année, des élèves ont monté un **club potager** avec Thérèse Dainat dans l'enceinte du Lycée (derrière la cantine du collège).

Nous avons axés nos projets DD depuis des années sur le thème de **l'alimentation** :

- les légumineuses, le bilan diététique et carbone d'un repas,
- le bio, un repas sans viande,
- l'empreinte écologique de l'alimentation,
- la problématique nord/ sud et l'alimentation,
- la décroissance

Projet :

Cette année nous lançons un projet autour de l'ARBRE et du papier. Le projet s'articule autour de la Charte du DD, créée en 2016 par des élèves de Terminales ES. Chaque article étant le support d'un projet annuel : cette année l'article 5 de la Charte du lycée Jean Moulin de Pézenas.

« Article 5 LE PAPIER

Nous nous engageons :

- A réutiliser les feuilles de papier non utilisées ou les photocopies verso dans une logique de recyclage pour éviter le gaspillage (au CDI, salle des professeurs).

-Utiliser le plus souvent possible des documents en version numérique pour éviter de faire trop de photocopies.

-Dans les toilettes du lycée, un système de distribution de papier est mis en place pour éviter le gaspillage, le budget annuel étant actuellement d'environ 5000 euros, on utilisera en priorité les sèche-mains automatiques. Le papier (cantine, toilettes...) n'est rechargé que deux fois par semaine . »

- L'objectif de cet article 5 est de réduire notre consommation de papier, éviter le gaspillage, suivre le recyclage de nos poubelles bleues papier, de la classe à la déchetterie en passant par les agents, photocopier sur le verso des brouillons (déjà initié avec Mme Guillaume).

D'où le lien avec les forêts.

- Ce projet est également en lien avec le club potager créé par des élèves en 2016, qui malgré les EDT infernaux, arrive à trouver chaque année des élèves motivés ! Nous jardinons, en agroécologie, autour d'un arbre central, un micocoulier que les élèves ne savent nommer en début d'année !

Il s'appuie sur les éco-délégués et les élus du CVL qui ont créé en 2019 5 commissions :

- 1) communication
- 2) gaspillage, notamment alimentaire : organiser un repas à la cantine
- 3) club potager potager
- 4) Numérique : Lilo ou Ecosia sur les ordinateurs du lycée
- 5) tri/recyclage : Marche des déchets

Objectif général :

A partir de la charte du développement durable écrite par nos élèves en 2016, amener les élèves à se questionner autour de l'article 5 de la Charte DD et s'engager durablement dans des gestes limitant le gaspillage de papier et donc limiter à notre échelle le changement climatique, les forêts étant des puits de carbone.

Objectif enseignement :

Approfondir la réflexion critique et globale de nos pratiques quotidiennes à la cantine, en classe, dans les espaces du lycée.

Eduquer aux choix

Apprendre à agir par soi-même

Développer son sens critique et son engagement dans la société par des gestes éco-responsables

Lieu : Lycée

Problématique :

En quoi l'utilisation moindre du papier peut avoir une résonance sur le changement climatique ?

En quoi nos réductions de déchets peuvent avoir une résonance sur notre environnement ?

La participation du lycée de Pézenas :

• Enseignement général

Nombre d'élèves impliqués : 35 écodélégués, 4 élèves élus du CVL

Nombre d'élèves concernés : 1400

• Seconde, Première, Terminale

Les agents :

Mr Cavaillès (chef cuisinier)

Mr Cusenza

Mr Comariu Marcel

M. Vialles Erick

TICE

Mme Brunel (CPE)

Mme Dainat (professeur SVT)

CDI Mme Paulhac

M. Mc Lean (professeur anglais)

Mme Guillaume Céline (professeur espagnol)

Les partenaires:

- SITCOM, Pézenas

- Domaine Fontedicto, Caux

- Association Lafiballa, Castelnau-le-lez

-M. Comariu

Méthodologie

Les lycéens sont associés :

• Dans sa **mise en oeuvre** (réalisent eux-mêmes un outil, une étape de l'organisation ...)

• Pour l'**évaluation** (recueil de leurs points de vue, mise en place de questionnaire ...)

Descriptif des étapes :

Les 5 composantes du projet :

1- Savoir se **responsabiliser** vis à vis de son **environnement**

2- Rencontres :

- agent du lycée (interventions au , visite de la propriété) pour découvrir les richesses de l'arbre (oliviers, chêne truffier) dans son environnement,

- visite d'un agriculteur en biodynamie

- visite du SITCOM pour sensibiliser au tri du papier (traçage).

3- **Quantifier** le papier utiliser au lycée et utiliser du papier recyclé pour les photocopieuses.

4- Rendre les élèves **acteurs**, toutes sections confondues, au "club jardin", rôle de l'arbre dans notre alimentation, pour le repas bio lors de la semaine DD,

5- **Communiquer** sur la présence du jardin dans le lycée.

FLECHER LE JARDIN

REALISER un **PANNEAU** de PRESENTATION du JARDIN (Clara Siffre)

REALISER DES **PANCARTES** POUR CHAQUE LEGUME PLANTE

6- Produire un support de restitution afin de pouvoir diffuser les résultats du travail effectué auprès d'autres lycéens à la JAEDD (Journées académiques de l'Éducation au Développement Durable)

Indicateurs d'évaluation prévus :

- implication des élèves dans la semaine DD du lycée
- implication des élèves lors de l'utilisation de papier (toilette, cantine)
- implication des élèves au CVL
- réalisation de stands dans le cadre de la JAEDD mai 2020

Résultats attendus

Pour les élèves :

- **valoriser** le travail antérieur fait par des lycéens qui ont écrit la CHARTE du DD du Lycée Jean Moulin
- développer **autonomie** et esprit critique
- **motiver** les élèves en les impliquant dans des actions concrètes : mesurer le papier jeté dans les bacs, quantifier le papier utilisé à la cantine, quantifier le papier utilisé pour leur enseignement.
- **responsabiliser** face aux problèmes environnementaux
- renforcer les liens de **solidarité** entre élèves, entre élèves/enseignants, entre élèves /agents
- **communiquer** avec des lycéens

Pour les enseignants :

- **s'approprier** dans le concret la CHARTE DD à travers son article 5
- mettre en oeuvre une **pédagogie de projet**
- revaloriser la perception des sciences

Pour la communauté éducative dans son ensemble :

- montrer que l'apprentissage de la **citoyenneté** peut passer par la prise de conscience de notre **consommation** quotidienne du **papier** et amener à des **choix** et des **actes**.
- nouer des **liens** forts avec les agents du lycée croisés dans le quotidien
- travailler en **pluridisciplinarité**
- **proposer** des animations lors de la semaine DD en avril 2020 au lycée

Autres bénéficiaires :

- la société : l'élève devient un acteur responsable
- cercle familial et social des élèves par des répercussions orales et comportements au quotidien
- les métiers de la recherche et de la protection de l'environnement

Les activités des élèves

Les élèves tout au long du projet pourront être amenés à rédiger des **articles**, réaliser des **affiches**, réaliser des **QR codes** expliquant leur démarche présentés.

Rencontrer les agents, l'intendant, le chef cuisinier pour quantifier l'utilisation du papier au lycée.

Rencontrer et sensibiliser les élèves de chaque classe : sous forme d'un jeu /labyrinthe dans le lycée.

Utiliser **Ecosia** comme moteur de recherche pour planter des arbres. Rencontrer le Tice du lycée.

Connaître la **place de l'arbre** dans notre lycée, dans l'agriculture.

Restitution finale:

- sur le site du lycée
- dans les journaux
- journal du lycée
- JAEDD

Implication des élèves dans la restitution :

Les élèves ramassent les légumineuses pour le **repas bio**

Les élèves peuvent expliquer aux autres autour du restaurant scolaire leur travail (avant, après, pendant le repas bio)

Les élèves produisent des **articles de presse** et carnet de bord consignait leur démarche et leur résultat

Restitution sur le territoire hors lycée :

- lors de la Journée Académique à l'Education au Développement Durable, en mai à l'université des sciences de Montpellier.

ANNEXES

Références :

21 mars 2020 Journée internationale des forêts proclamée par l'ONU

<https://www.journee-internationale-des-forets.fr>

<https://www.journee-internationale-des-forets.fr/actualites/decouvrez-le-theme-de-la-journee-internationale-des-forets-2020.html>

Constitution charte environnement 2005

https://aida.ineris.fr/consultation_document/2125

Météo France

<http://www.meteofrance.fr/actualites/75854922-climat-2015-2019-le-changement-climatique-s-accentue>

Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

<http://institut.inra.fr/Missions/Eclairer-les-decisions/Etudes/Toutes-les-actualites/Etude-Reduction-des-GES-en-agriculture>

L'agriculture a une part de 30 % dans les émissions à GES anthropiques dans l'atmosphère.

Les arbres peuvent stocker du CO₂.

En jardinant les élèves s'intéressent à la biodiversité, au cycle des végétaux dont les arbres présents au lycée (compostage de leurs feuilles pour protéger le sol et les êtres vivants du sol) et agissent donc directement sur le climat.

On peut aborder beaucoup d'autres questions contemporaines à partir de là : place de la viande, gaspillage, obésité, alimentation locale, occidentale et mondiale, fertilité des sols, saisonnalité, bilan carbone, économie circulaire, spéculation capitaliste, l'autonomie et liberté....).

Charte du Développement Durable du Lycée Jean Moulin

TRAVAIL REALISE PAR LA CLASSE DE
TERMINALE ES 2
ANNEE 2015-2016

Article 1 : DANS LES LOCAUX ET LES ESPACES VERTS

A maintenir tout les locaux
de façon à ce qu'ils soient
propres et à éviter
de laisser des papiers et autres
déchets dans les passages
ou les espaces verts.
Elle veille aussi à ne pas
dégrader la nature. Les
Moulin - les que la nature
ne devient pas être
dégénéré.

Article 2 : LES ECONOMIES D'ENERGIE

A faire des économies d'énergie en :
- éteignant les lumières dans les salles
(des cours, d'étude, du foyer, du CDI) en
sortant
- désignant les ordinateurs en sortant des
salles (de cours, de TP du CDI et des
salles informatiques)
- Pour le chauffage, en fermant
correctement les portes afin de ne
pas laisser les calories de la chaleur
s'échapper.
En privilégiant la plus possible la
lumière naturelle.

Préambule

Le lycée Jean Moulin s'engage
depuis plusieurs années dans
une démarche de
développement durable d'après
le rapport Brundage de 1987
est : « un développement qui
répond aux besoins du présent
sans compromettre la capacité
des générations de répondre
aux leurs ».

Pour respecter les trois
principes du
développement durable
Environnement, Économie
et Société, le lycée Jean Moulin de
Pézenas s'engage.

Article 4 : L'EAU

Ne pas gaspiller l'eau (dans les
toilettes, à la cantine) à tous
moments de la journée. Les
douches sont à privilégier à la
cantine et à privilégier à la
cantine. Le lycée est équipé
d'un système de récupération
de l'eau des toilettes pour
l'arrosage des plantes.

Article 3 : AU RESTAURANT SCOLAIRE

A adopter une démarche de tri sélectif de leurs
déchets et veiller à ne pas gaspiller la
nourriture. Des opérations de sensibilisation à
ces questions sont menées par le biais
d'affiches et messages. A la cantine sont
privilegiés le plus possible les produits locaux
et les circuits courts.
Le lycée scolaire dépense 7500 euros pour 5
bacs servant à contenir les déchets, dont la
majorité provient du restaurant scolaire. De ce
fait, la tri permettrait de réduire le nombre de
bacs soit une économie d'environ 1500
euros/an.

Article 5 : LE PAPIER

A réduire les feuilles de papier non utilisées ou les photocopies versées
dans une poubelle de recyclage pour éviter le gaspillage (en CDI, salle
des professeurs)
L'élève le plus souvent possible des documents en version numérique
pour éviter de faire trop de photocopies. Dans les salles du lycée, un
système de tri-bûche de papier est mis en place pour éviter le
gaspillage. Le budget annuel étant actuellement d'environ 5000 euros,
en utilisant en priorité les sèches-mains automatiques. Le papier
(carton, toilettes, l'essai recharge que leur fut par semaine).

TRAVAIL REALISE PAR LA CLASSE DE
TERMINALE ES 2 DANS LE CADRE DE
L'ENC
ENCADRANTS MME ESPINOSA ENC
MR LEFEVRE CPE
MR TEULIE HEP DES AGENTS

Article 6 : LES PROJETS LYCÉENNES ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Le CPE de Jean Moulin Pézenas est porteur de projets d'actions autour du développement durable
l'impact de la MOULIN. Certains de ces projets sont menés dans le cadre de la loi de la MOULIN
Accueil des CPE dans les locaux du lycée Jean Moulin de Pézenas
du CDI en complément des travaux réalisés dans les projets de la MOULIN de Pézenas
Quelques de ces projets sont :
- Démarche de sensibilisation au tri sélectif et la réduction des déchets.

Annexe 1

Convention du groupement d'établissements (GRETA)

Pour la mise en œuvre de leurs missions d'apprentissage et de formation continue ainsi que de formation et d'insertion professionnelles, il est constitué entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) suivants :

- LPO Jean Moulin – Béziers
- LP Charles Alliès – Pézenas
- Lycée Loubatières – Agde
- LP Mermoz – Béziers
- Lycée Marc Bloch – Sérignan
- Collège Paul Emile Victor – Agde
- LP Fernand Léger – Bédarieux
- Cité scolaire Ferdinand Fabre – Bédarieux
- Lycée Jacques Brel – Saint Pons
- Collège du Jaur – Saint Pons
- Lycée René Gosse – Clermont l'Hérault
- Lycée Joseph Vallot – Lodève
- Collège Lo Trintanel – Gignac
- Collège Max Rouquette – Saint André de Sangonis
- Lycée Henry IV – Béziers
- Collège Jean Jaurès – Saint Chinian
- Collège Krafft – Béziers
- Collège Emmanuel Maffre Bauge – Paulhan
- Lycée Jean Moulin – Pézenas

- Collège Jules Ferry – Cazoul les Béziers
- Collège Lucie Aubrac – Béziers
- Collège Paul Riquet – Béziers
- Collège Paul Dardé – Lodève
- Collège Jean Perrin – Béziers

[Les établissements publics locaux ou nationaux d'enseignement et de formation agricole peuvent également, en application de l'article D. 423-17 du code de l'éducation, être membres du Greta.]

un groupement d'établissements, sur le fondement de l'article L. 423-1 du code de l'éducation.

Titre premier - Constitution

Article 1 - Dénomination

La dénomination du groupement est : **GRETA HERAULT OUEST**

Article 2 - Objet

Dans le cadre des orientations définies par le recteur, le GRETA :

- met en œuvre la politique du ministère de l'éducation nationale en matière d'apprentissage et de formation continue dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
- inscrit son action dans le cadre des orientations stratégiques académiques et de leur approche territoriale ;
- élabore un plan pluriannuel de développement et un programme annuel d'activité ;
- met en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer des activités d'apprentissage et de formation continue au profit des publics concernés engagés dans la vie active ou qui s'y engagent ;
- offre une réponse cohérente et adaptée à la demande économique et sociale de formation.

Il assure :

1. l'ingénierie et la mise en œuvre de prestations dans les domaines suivants :

- formation professionnelle des adultes, à savoir :
- les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle,

- . les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés,
- . les actions de promotion professionnelle,
- . les actions de prévention,
- . les actions de conversion,
- . les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances,
- . les actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue française,
- accompagnement de la validation des acquis de l'expérience (cette ligne est à inscrire ou à supprimer selon l'organisation académique retenue) ;
- conseil lié à une formation ;
- insertion liée à une formation ;
- bilan de compétences (suivi d'une spécification géographique ou sectorielle) ;
- prestations en matière d'orientation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi ;
- insertion professionnelle.

L'EPLÉ support répond au nom du GRETA aux appels d'offres relevant de son champ d'intervention. Son action est complémentaire de celle du groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelles (GIP FCIP) qui est chargé de la coordination des réponses aux appels d'offres d'envergure régionale et/ou liés à l'action publique régionale dans le domaine de la formation professionnelle.

2. la gestion des équipements et des moyens nécessaires à ses activités.

Article 3 - Établissement support

L'EPLÉ LPO JEAN MOULIN- BEZIERS désigné « établissement support du Greta Hérault Ouest », par le recteur, est représenté par son chef d'établissement dénommé ci-après comme « chef de l'établissement support du GRETA ».

Article 4 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

Article 5 - Adhésion, retrait

Adhésion

Les demandes d'adhésion sont proposées à l'assemblée générale du GRETA puis, en cas d'accord de cette dernière, soumises à la délibération du conseil d'administration de l'EPLÉ qui souhaite adhérer et au conseil d'administration de l'EPLÉ support.

Retrait

En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du groupement à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention à l'assemblée générale du Greta au moins trois mois avant la fin de l'exercice. Le retrait ne doit pas nuire à la bonne exécution des actions de formation et à l'intérêt des stagiaires.

Titre II - Fonctionnement

Article 6 - Obligations et modalités de participation des établissements

En application de l'article L. 122-5 du code de l'éducation, l'éducation permanente fait partie des missions des établissements d'enseignement.

L'adhésion au groupement d'établissement implique pour chaque EPLÉ :

- la participation du chef d'établissement à l'assemblée générale ;
- l'engagement d'intégrer des missions d'apprentissage et de formation continue qui le concerne dans son projet d'établissement ;
- la mise à disposition de matériels et de locaux ;
- la prise en compte de l'apprentissage et de la formation continue des publics concernés dans l'organisation des services et des emplois du temps des personnels ;
- l'intégration des missions d'apprentissage et de formation continue dans ses activités (accueil des stagiaires, conduite pédagogique des actions, etc.) ;
- la mise en œuvre des démarches qualité ;
- l'utilisation du système d'information du réseau des GRETA pour rendre compte des résultats de l'activité ;
- le respect de la réglementation relative aux GRETA ;
- un engagement en faveur du développement des missions d'apprentissage et de la formation continue des publics concernés, que l'établissement membre du groupement réalise ou non des actions de formation.

Article 7 - Ressources du groupement

Les EPLE membres du groupement mettent en commun les moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités de formation et d'insertion professionnelles. Ils peuvent mettre à la disposition de l'EPLE support du GRETA des personnels et des locaux et équipements.

Toutes les prestations de service fournies par le GRETA donnent lieu à conventions. Ces conventions fixent toutes les modalités de fonctionnement et de financement pour la réalisation de la prestation.

Article 8 - Personnels

Pour remplir ses missions d'apprentissage et de formation continue, l'EPLE support du GRETA peut recruter des personnels sur contrat de droit public et rémunérés sur le produit des contrats et conventions.

À l'exception de celle d'un éventuel directeur opérationnel, les prévisions de recrutement du GRETA sont soumises à l'assemblée générale. Les recrutements doivent être précédés d'un avis consultatif de la commission du personnel, prévue à l'article 16, basé sur un diagnostic d'opportunité. Ce diagnostic est communiqué au DAFPIC pour information, avant d'être soumis au conseil d'administration (CA) de l'établissement support.

Article 9 - Équipements

Les équipements acquis pour l'exercice des missions d'apprentissage et de formation continue dans le cadre du groupement d'établissement sont identifiés dans une annexe à l'inventaire tenu par l'établissement support du groupement. L'établissement support peut les mettre à la disposition des établissements membres qui réalisent les actions de formation selon les procédures prévues par le règlement intérieur.

L'ensemble des biens :

- est transféré au nouvel établissement support, conformément aux dispositions de l'article 24, en cas de changement d'établissement support ;
- est dévolu aux membres du GRETA, conformément aux dispositions de l'article 26, en cas de dissolution de celui-ci.

Article 10 - Budget

Le GRETA est géré sous forme de budget annexe au budget de l'établissement support. Il est doté d'une comptabilité distincte.

Le projet de budget, ses modifications et le compte financier sont examinés par l'assemblée générale, puis soumis au vote du CA de l'établissement support. Le projet de budget inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. Il fixe le montant des ressources qui peuvent provenir des produits des contrats ou des conventions que le groupement sera conduit à conclure, de la participation des membres du groupement ainsi que, dans le respect des règles applicables dans ce domaine, des subventions publiques ou privées.

Le suivi de chaque activité est assuré par une comptabilité analytique.

Le GRETA cotise au fonds de mutualisation géré par le GIP FCIP, pour couvrir les risques financiers exceptionnels et non prévisibles afférents à la gestion des missions d'apprentissage et de la formation continue par les GRETA, renforcer l'efficacité de l'activité de ces groupements et améliorer la gestion de leurs ressources humaines.

L'EPL support de GRETA est membre du GIP FCIP. Il peut, dans le cadre d'une convention, contribuer aux fonctions supports du GIP FCIP.

Article 11 - Gestion

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Les activités d'apprentissage et de formation continue ne donnent pas lieu au partage de bénéfices. En conséquence, les excédents annuels de la gestion ne peuvent qu'être utilisés à des fins correspondant à l'objet du groupement ou mis en réserve.

Dans le cas où serait constaté un déficit sur un exercice, il appartient au CA de l'EPL support de statuer sur les mesures de résorption, proposées par l'assemblée générale, à mettre en œuvre par le GRETA.

Article 12 - Intervention du recteur

Les décisions de l'assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article L.421-11 du code de l'éducation, les décisions relatives au budget et à la politique d'emploi et d'équipement sont transmises au recteur après le vote du CA de l'établissement support.

Dans un délai de trente jours courant à compter de la date de réception, le recteur peut, en application de l'article D. 423-10 du code de l'éducation, s'opposer, par une décision motivée, aux décisions qui mettent en péril l'existence ou le bon fonctionnement du groupement.

Les engagements des établissements membres du groupement

En cas de difficultés rencontrées dans l'exécution des engagements des établissements membres du GRETA, l'avis du recteur peut être sollicité par le président de l'assemblée générale.

Titre III - Organisation et administration

Article 13 - Assemblée générale

Composition

L'assemblée générale du groupement comprend, avec voix délibérative :

- les chefs d'établissement membres du GRETA ;
- les représentants élus des personnels administratifs employés au titre des missions de formation continue par l'établissement support du groupement ;
- les représentants élus des autres personnels employés au titre des missions de formation continue par l'établissement support du groupement.

Participent aux séances de l'assemblée générale, à titre consultatif :

- le recteur d'académie ou son représentant, le DAFPIC ;
- le directeur opérationnel du groupement, si la fonction a été créée ;
- l'agent comptable de l'établissement support ;
- le ou les conseiller(s) en formation continue, chargé(s) du suivi du GRETA.

L'assemblée générale peut en outre, en fonction des sujets traités, entendre toute personne dont les compétences peuvent lui être utiles. Ces experts sont convoqués par le président.

Lorsqu'ils ne représentent pas le chef d'un établissement membre du groupement et qu'ils ne sont pas membres de l'assemblée générale en qualité de représentants élus du personnel, les chefs d'établissement adjoints et les adjoints gestionnaires peuvent être convoqués en qualité d'experts. Lorsqu'ils ne sont pas membres de l'assemblée générale en qualité de représentants élus du personnel, les Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Techniques peuvent également être convoqués par le président en qualité d'experts.

Présidence de l'assemblée générale

Le président du GRETA est un chef d'établissement, membre du groupement, élu en son sein par l'assemblée générale, pour une durée de trois ans.

Compétences de l'assemblée générale

L'assemblée générale :

- définit les orientations du groupement ;

- élabore un plan pluriannuel de développement du groupement s'inscrivant dans la stratégie académique et tenant compte de sa propre situation. Ce plan est annexé au projet d'établissement de l'établissement support ainsi qu'aux projets des établissements membres pour la partie qui les concerne ;
- définit les modalités de participation de chacun des établissements membres à l'action collective ;
- approuve le cadre général de l'organisation administrative et pédagogique du GRETA ;
- veille à faciliter l'implication de chaque établissement en formation continue dans le respect de ses engagements ;
- recherche la complémentarité de l'offre de formation continue avec celle de formation initiale ;
- précise les conditions dans lesquelles sont animés, suivis et évalués les différents secteurs d'activité, en veillant à la cohérence d'ensemble ;
- contribue avec le GIP FCIP à l'élaboration du contrat d'objectifs du groupement, signé entre le chef de l'établissement support et le recteur ;
- peut proposer au chef de l'établissement support, la création de la fonction de directeur opérationnel du Greta et la nomination d'un personnel de catégorie A sur cette fonction ;
- examine, avant leur adoption par le conseil d'administration de l'EPL support, le projet de budget et ses modifications, le compte financier et la politique d'emploi et d'équipement du groupement ;
- définit le règlement intérieur du GRETA ainsi que le règlement applicable aux stagiaires ;
- peut décider de la constitution et de la composition de commissions spécialisées ;
- se prononce sur l'admission ou le retrait de membres ;
- propose toute modification de la convention constitutive ;
- envisage les mesures nécessaires en cas de dissolution du groupement.

Convocations et délibérations

L'assemblée générale se réunit au minimum trois fois par an sur convocation de son président, ou à la demande d'au moins un quart de ses membres. La convocation, adressée aux membres et aux participants de droit à titre consultatif, au moins quinze jours avant la séance, indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. La participation des membres aux réunions et décisions peut se réaliser à distance (visioconférence, conférence téléphonique, etc.) ou par utilisation de diverses technologies sécurisées (vote électronique, etc.).

L'assemblée générale délibère valablement si au moins un quart des chefs des établissements membres sont présents ou représentés.

Chaque chef d'établissement membre du groupement peut être représenté par un de ses adjoints (chef d'établissement adjoint ou adjoint gestionnaire).

La participation aux instances de fonctionnement du groupement d'établissements n'ouvre pas droit à indemnité.

Les recommandations de l'assemblée générale sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Les recommandations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal de réunion. Ces recommandations s'imposent à tous les membres.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont transmis au CA de l'EPLÉ support.

Article 14 - Élections des représentants des personnels

Les représentants des personnels sont élus pour chacune des deux catégories mentionnées à l'article 13, au scrutin uninominal à un tour si le nombre de représentants à élire est égal à 1 et au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, si ce nombre est supérieur à 1.

Le nombre total de représentants des personnels des deux catégories à l'assemblée générale est de 20 % du nombre des établissements membres du groupement sans toutefois pouvoir être inférieur à un par catégorie. Lorsque le résultat du calcul du nombre de représentants des personnels n'est pas un nombre entier, ce résultat est arrondi au nombre entier inférieur.

L'organisation des élections est assurée par le chef d'établissement support du groupement qui fixe la période pendant laquelle elles se déroulent.

Les représentants des personnels, employés au titre des missions de formation continue par l'établissement support du groupement, sont élus pour un an.

Sont électeurs et éligibles :

- les personnels titulaires sur emplois gagés exerçant au GRETA à titre d'activité principale, à temps complet ou partiel,
- les autres personnels employés pour une mission d'au moins 150 heures sur l'année.

Pour l'élection des représentants des personnels, les électeurs sont répartis en deux collèges :

- les représentants des personnels administratifs,
- les représentants des autres personnels.

Le chef d'établissement dresse la liste électorale, au moins vingt jours avant l'élection. Les déclarations de candidature signées par les candidats lui sont remises au moins dix jours francs avant l'ouverture du scrutin. Ces différents documents sont affichés dans un lieu facilement accessible aux personnels.

Les listes peuvent comporter, au plus, un nombre égal au double du nombre des sièges à pourvoir. Ce nombre ne peut être inférieur à deux noms.

Les candidats sont inscrits sans mention de la qualité de titulaire et de suppléant.

Les élus sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Les électeurs votent pour une liste sans panachage ni radiation. Les élus sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste. Il est désigné au maximum autant de suppléants que de titulaires.

En cas d'empêchement provisoire de membres titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste. Si un candidat se désiste moins de huit jours francs avant l'ouverture du scrutin, il ne peut être remplacé.

Lorsque le scrutin est uninominal, le nom de chaque candidat est accompagné de celui de son suppléant.

Le matériel de vote est envoyé aux électeurs six jours au moins avant la date du scrutin. Le vote par correspondance est admis. Les votes sont personnels et secrets.

Le chef d'établissement fixe la date du scrutin et les heures d'ouverture du bureau de vote sans que celles-ci puissent être inférieures à huit heures consécutives pour les personnels.

Il reçoit pour le vote par correspondance les bulletins sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats.

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats devant le recteur d'académie. Celui-ci statue dans un délai de huit jours à l'issue duquel, à défaut de décision, la demande est réputée rejetée.

Article 15 – Bureau

Le bureau est composé :

- du président de l'assemblée générale,
- d'un nombre X de chefs d'établissement désignés par l'assemblée générale.

Lorsque la fonction de président de l'assemblée générale n'est pas exercée par le chef de l'établissement support, ce dernier est également membre du bureau.

Le bureau est présidé par le président de l'assemblée générale.

Il exerce les missions que lui confie l'assemblée générale mais ne se substitue pas à cette dernière.

Ses attributions sont les suivantes (à développer par le GRETA) :

En outre, il instruit les questions soumises à l'examen de l'assemblée générale.

Il associe étroitement à ses travaux le directeur opérationnel, s'il est nommé, l'agent comptable ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile (des conseillers en formation continue...).

Il se réunit plusieurs fois par trimestre, à l'initiative du président de l'assemblée générale ou à la demande du tiers de ses membres.

Article 16 - Commission du personnel

Une commission du personnel comprend notamment des représentants des personnels élus à l'assemblée générale.

Elle est consultée sur les questions relatives :

- au recrutement des personnels : elle établit notamment le diagnostic d'opportunité préalable à toute décision de recrutement de personnels,
- au suivi des personnels : organisation des services en fonction de l'activité du groupement, suivi de carrière,
- à la formation des personnels : recensement des besoins de formation et suivi de la participation au plan de formation académique ou à celui du GRETA.

La commission du personnel est saisie des questions relatives à la gestion des ressources humaines du GRETA.

Article 17 - Président du GRETA

Un chef d'établissement est chargé de la présidence du GRETA. Ses fonctions sont précisées dans sa lettre de mission de chef d'établissement signée par le recteur.

Il assure la gouvernance du GRETA. A cet effet :

- il préside les séances de l'assemblée générale ;
- il définit les orientations relatives à l'activité et au fonctionnement du GRETA ;
- il veille à la répartition des activités entre les différents acteurs ;
- il soumet le programme annuel d'activité du GRETA à l'approbation de l'assemblée générale ;
- il s'assure de l'exécution du contrat d'objectifs ;
- il organise l'animation territoriale du développement de l'activité ;
- il veille, en lien avec le chef d'établissement support, au suivi des recommandations de l'assemblée générale dont celles qui aboutissent à soumettre un acte à une délibération du CA de l'EPL support ;
- il représente le groupement auprès des différents partenaires ;
- il présente, à l'assemblée générale, la politique d'emploi et d'équipement ;
- il est consulté sur les prestations demandées par le GIP FCIP ;
- il impulse la démarche qualité conformément au référentiel de bonnes pratiques préconisé par le ministère de l'éducation nationale ;
- il analyse les résultats issus du système d'information à des fins de pilotage ;
- il veille à l'application des textes réglementaires, du règlement intérieur du GRETA et du règlement applicable aux stagiaires ;
- il est responsable de l'organisation des différentes commissions du GRETA.

Article 18 - Chef de l'établissement support

Le chef de l'établissement support peut assurer la présidence du GRETA.

Ses fonctions sont précisées dans sa lettre de mission de chef d'établissement signée par le recteur.

Il assure le fonctionnement du GRETA. À cet effet :

- il porte les orientations relatives à l'activité et au fonctionnement du GRETA ;
- il est ordonnateur des recettes et des dépenses du GRETA ;
- il exerce l'autorité hiérarchique sur les personnels recrutés par l'établissement support pour exercer les missions de formation continue confiées au groupement, notamment sur le directeur opérationnel lorsque cette fonction existe au sein du groupement ;
- il soumet le programme annuel d'activité du GRETA, le budget et ses modifications ainsi que le compte financier, au vote du CA de l'établissement support ;
- il suit la mise en œuvre du contrat d'objectifs que le groupement a conclu avec le recteur ;
- il veille aux équilibres budgétaires et financiers du GRETA, il présente le projet de budget et ses modifications à l'assemblée générale ;
- il veille à la mise en œuvre des recommandations de l'assemblée générale ;
- il s'assure, dans le cadre de la politique d'emploi et d'équipement, qu'il possède ou peut mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières lui permettant la réalisation de ce programme annuel d'activité ;
- il signe tous les contrats de travail et toutes les conventions. Les contrats et conventions sont soumis à l'autorisation du CA de l'EPL support ;
- il porte la réponse aux appels d'offres relevant du champ d'intervention du GRETA, il signe les conventions de réalisation des prestations demandées par le GIP FCIP avec l'autorisation du CA de l'EPL support ;
- il est porteur de la démarche qualité conformément au référentiel de bonnes pratiques préconisé par le ministère de l'éducation nationale ;
- il veille à la mise en œuvre du système d'information fourni et à la fiabilité des données issues du progiciel national ;
- il représente l'EPL support du GRETA en justice et dans les actes de la vie civile ;
- il fait appliquer les textes réglementaires, le règlement intérieur du GRETA et le règlement applicable aux stagiaires.

Il est membre de l'assemblée générale du GIP FCIP en tant que représentant de l'EPL support membre du GIP FCIP.

Article 19 - Directeur opérationnel

Un personnel de catégorie A peut être nommé directeur opérationnel, pour une durée de trois ans renouvelable, sur proposition de l'assemblée générale et après accord du DAFPIC si cette proposition porte sur un emploi de CFC. Il exerce ses fonctions sur la base d'une lettre de mission signée par le recteur.

Il assure la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du groupement, sous l'autorité du chef d'établissement support, et en lien avec le président. A cet effet,

il structure et coordonne l'activité du GRETA, il en assure l'administration générale à l'exclusion du service financier et comptable ;

- il définit, en accord avec le chef d'établissement support (Cesup), les rôles et responsabilités des différents acteurs placés sous son autorité ;

- il prépare le plan pluriannuel de développement, le programme annuel d'activité. Il est garant de l'exécution des orientations retenues par l'assemblée générale ;

- il met en œuvre le contrat d'objectifs du GRETA ;

- il veille au développement de l'activité du GRETA dans le cadre budgétaire arrêté par le CA de l'EPL support ;

- il applique, dans son domaine de compétences, les recommandations de l'assemblée générale ;

- il mobilise, dans le cadre de la politique d'emploi et d'équipement présentée au CA de l'EPL support, les ressources humaines, matérielles et financières lui permettant la réalisation de ce programme annuel d'activité ;

- il organise la réponse aux appels d'offres relevant du champ d'intervention du GRETA et contribue à la mise en œuvre des réponses aux appels d'offres portés par le GIP FCIP ;

- il met en œuvre la démarche qualité conformément au référentiel de bonnes pratiques préconisé par le ministère de l'éducation nationale ;

- il mobilise les acteurs pour utiliser le progiciel national de suivi de l'activité des GRETA ;

- il rend compte à l'assemblée générale de l'activité du GRETA, à partir des données issues du système d'information ;

- il applique les textes réglementaires, le règlement intérieur du GRETA et le règlement applicable aux stagiaires ;

- il assure et anime le suivi des différentes commissions du GRETA et met en œuvre les décisions retenues.

Article 20 - Chefs des établissements réalisateurs d'actions de formation

Pour la mise en œuvre de la politique du GRETA qu'ils ont arrêtée en assemblée générale, les chefs des établissements réalisateurs d'actions de formation sont responsables de l'organisation, du déroulement et de la qualité pédagogique des prestations qui dépendent de leur établissement. Leurs fonctions sont précisées dans leur lettre de mission de chef d'établissement signée par le recteur.

Ils mettent en place les actions de formation, objets des conventions conclues par le GRETA ou par le GIP FCIP, en s'assurant de la disponibilité des intervenants potentiels, des locaux, des matériels, des conditions de réalisation et des périodes d'ouverture de l'EPL.

Dans le cadre des démarches qualité préconisées, ils sont responsables du suivi pédagogique et administratif des stagiaires et des intervenants. A ce titre, ils font appliquer le règlement intérieur du GRETA et le règlement applicable aux stagiaires. Ils suivent et analysent l'activité de leur établissement à partir du système d'information fourni.

Un chef d'établissement peut se voir confier la responsabilité particulière de l'animation, de la représentation et du suivi d'un secteur d'activité ou géographique. Il en rend compte à l'assemblée générale.

Article 21 - Agent comptable du GRETA

L'agent comptable de l'établissement support est agent comptable du GRETA.

Il est notamment responsable de la régularité des opérations comptables. Il produit une analyse financière permettant à l'ordonnateur de mesurer, en fonction des contraintes du marché, de la concurrence et des choix stratégiques, de la capacité financière du GRETA à remplir ses engagements.

L'agent comptable assure la mise en œuvre du fonctionnement du groupement du point de vue financier et comptable. À cet effet,

- il présente le compte financier à l'examen de l'assemblée générale et du CA de l'EPL support ;
- il apporte son concours à l'ordonnateur en matière d'équilibre financier ;
- il applique, dans son domaine de compétences, les délibérations du CA de l'EPL support faisant suite aux recommandations de l'assemblée générale ;
- il apporte son concours à l'ordonnateur et au directeur, s'il est nommé, afin de s'assurer de la viabilité financière de la politique d'emploi et d'équipement ;
- il veille à la cohérence des données financières issues du système d'information budgétaire et comptable ;
- il applique les textes réglementaires qui lui incombent.

Article 22 - Gestionnaire du GRETA

Le gestionnaire de l'établissement support est gestionnaire du GRETA. Le gestionnaire est placé sous la responsabilité de l'ordonnateur. Il contribue, en fonction des orientations définies en assemblée générale, à la préparation du budget du GRETA. À cet effet :

- il dirige le service financier sous l'autorité du chef d'établissement support ;
- il prépare, en lien avec le directeur, le projet de budget nécessaire à la mise en œuvre du plan pluriannuel de développement et du programme annuel d'activité retenus ;
- il suit l'exécution du projet de budget nécessaire à la mise en œuvre du plan de développement et du programme annuel d'activité retenus ;
- il applique, dans son domaine de compétences, les décisions de l'assemblée générale ;
- il apporte son concours à la démarche qualité ;
- il apporte son concours à l'utilisation du progiciel national de suivi de l'activité du GRETA ;
- il veille à la cohérence des données financières issues du système d'information budgétaire et comptable ;
- il applique les textes réglementaires qui lui incombent.

Titre IV - Dispositions diverses

Article 23 - Règlement intérieur

Le règlement intérieur est arrêté par l'assemblée générale. Il est approuvé par le CA de l'EPLE support. Il est validé par le recteur conformément aux dispositions de l'article R. 421-55 du code de l'éducation.

Il traite notamment des sujets relatifs :

- aux règles de fonctionnement des instances ;
- à l'organisation du GRETA ;
- à l'information des différents membres ;
- aux règles disciplinaires relatives aux stagiaires.

Article 24 - Transfert des biens

Les biens sont inscrits à l'inventaire de l'EPLE support qui en assure le contrôle. Dans le cas d'un changement d'établissement support, une convention spécifique est conclue entre l'EPLE support et l'EPLE qui bénéficie de la mise à disposition du bien.

Article 25 - Dissolution

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation.

Article 26 - Dévolution des biens

En cas de dissolution, la dévolution des biens est soumise à l'approbation du recteur, sur proposition de l'assemblée générale, après délibération du CA de l'EPLE support. Cette dévolution est effectuée dans le respect de l'instruction codificatrice M9.6, en son titre consacré à la comptabilisation des immobilisations.

Article 27 - Condition de validité

La présente convention est réputée conclue à compter de sa transmission au recteur conformément aux dispositions de l'article R. 421-54 du code de l'éducation.

Fait à Pézenas , le 23 novembre 2020

En exemplaires

Approbation du recteur en date du :

Convention de mutualisation

AS PETANQUE du COLLÈGE Jean BENE Pézenas AS PETANQUE du LYCÉE Jean MOULIN Pézenas

Entre les soussignés,

le collège Jean BENE, établissement public local d'enseignement représenté par Madame CERNEAU en sa qualité de chef d'établissement, dûment habilité(e)

d'une part,

le lycée Jean Moulin, établissement public local d'enseignement représenté par Madame VAUTHIER-DESMARETZ en sa qualité de chef d'établissement, dûment habilité(e),

d'autre part,

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir l'utilisation d'un espace partagé pour pratiquer la pétanque au sein des associations sportives respectives des deux établissements scolaires et de préciser le cadre des actions mutualisées.

Cette convention fera l'objet d'une information dans les conseils d'administration respectifs des deux établissements.

ARTICLE 2 : Lieu de pratique

Les sections Pétanque des associations sportives encadrées :

- pour le collège par M. POISSON, Professeur EPS,
- pour le lycée par Mme MARTINI, professeur EPS,

utiliseront, pour la pratique, la zone gravillonnée située devant les ateliers de la Segpa du collège, le Vendredi de 12h00 à 13h10.

En cas de remplacement d'un des deux professeurs nommés ci-dessus par un autre professeur d'EPS du même établissement, le chef de l'établissement concerné donnera au préalable son accord.

En cas de demande d'utilisation en dehors du créneau horaire fixé ci-dessus, les chefs d'établissement donneront au préalable leur accord.

ARTICLE 3 : Les actions conduites dans le cadre de cette convention

Dans le cadre de ce projet, les parties développent ensemble toutes les actions qu'elles estiment nécessaires pour favoriser la liaison collège - lycée.

- La pétanque est la pratique démocratique par excellence. En effet elle permet :
- Aux différents sexes de s'opposer à niveau égal
- Aux différents âges de coopérer et de s'enrichir respectivement.
- Aux différents gabarits de rivaliser sans à priori.

Les élèves volontaires participeront aux compétitions et dans ce format ne pourront pas faire partie de la même équipe.

Chaque professeur est responsable de son groupe et ne pourra gérer les élèves de l'autre professeur en cas d'absence de ce dernier.

Les élèves des deux associations sportives ne pourront se rendre seuls sur l'installation située dans l'enceinte du collège ; ils rejoindront le lieu de pratique sous la responsabilité de leur professeur d'EPS.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2020/2021.

ARTICLE 5 : Révision - Résiliation

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.

La convention peut être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par courrier du chef d'établissement adressé à l'autre chef d'établissement (remis en main propre, par voie postale ou par courrier électronique).

Fait à , le

Chef d'établissement du collège J BENE Pézenas	Chef d'établissement du lycée Jean Moulin Pézenas
Mme Elisabeth CERNEAU Principale	Mme Valérie VAUTHIER-DESMARETZ Proviseure
Fait à , le Signature	Fait à , le Signature
Cachet de l'établissement	Cachet de l'établissement

Convention d'adhésion au Consortium ERASMUS+ « CampusMob »

Mobilité des personnels du Campus des Métiers et Qualifications Gastronomie Hôtellerie et Tourisimes Occitanie (CMQ GHT) 2020-2022

-oOo-

VU la convention de subvention Erasmus+ n° 2020-1-FR01-KA101-078198 concernant un projet de mobilité de l'enseignement scolaire « *Mobilité des personnels du Campus des Métiers et Qualifications Gastronomie Hôtellerie et Tourisimes Occitanie* » bénéficiant à 12 établissements publics locaux d'enseignement (EPL), réunis sous la forme d'un consortium,

VU la délibération du conseil d'administration en date du 05/03/2020 du Lycée Saint Vincent de Paul, membre du consortium, autorisant la mise en œuvre de bourses de mobilité ERASMUS+ pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022,

VU la convention d'adhésion au Campus signée par chaque membre du Consortium le 15/01/2019 (modèle joint en annexe).

Entre

Le Lycée Christian Bourquin, lycée polyvalent des Métiers de l'Hôtellerie, de la gastronomie et des Tourisimes, dont le siège est situé au 4 avenue Nelson Mandela 66700 ARGELES SUR MER, représenté par M. Olivier SALVAN, Proviseur, domicilié au 4 avenue Nelson Mandela 66000 ARGELES SUR MER, désigné ci-après par les termes « **coordinateur** »,

Et

Le Campus des Métiers et Qualifications Gastronomie Hôtellerie et Tourisimes Occitanie représenté par Mme Véronique PARIS, Directrice, situé 401 rue le Titien 34000 MONTPELLIER, désigné ci-après par les termes « **CMQ GHT** »,

Et

Le Lycée JEAN MOULIN dont le siège est situé 1 Avenue Paul Vidal de la Blache, 34120 Pézenas représenté par Madame Valérie DESMARETZ, chef d'établissement, désigné ci-après par les termes « **l'organisme d'envoi** ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports entre les parties, ainsi que leurs droits et obligations respectifs en ce qui concerne la réalisation des actions de mobilité des personnels de l'enseignement initial prévues dans le cadre de la convention ERASMUS+ référencée ci-dessus. Le signataire s'engage à respecter les modalités de collaboration, les règles de fonctionnement, les obligations et les engagements du consortium mis en place dans le cadre de l'appel à candidature Erasmus+ de mobilité de l'enseignement scolaire « *Mobilité des personnels du Campus des Métiers et Qualifications Gastronomie Hôtellerie et Tourisimes Occitanie* ».

Par ailleurs, tous les membres du Consortium sont liés par la convention d'adhésion au *Campus des Métiers et Qualification Gastronomie Hôtellerie et Tourisimes Occitanie*. Ils sont tous organismes d'envoi.

Article 2 : Durée de la convention

Le projet Erasmus+ court à compter du **15 septembre 2020** et couvrira les 24 mois de la durée d'exécution du projet **jusqu'au 14 septembre 2022**. Toutefois, l'accord restera en vigueur jusqu'à complète exécution. En conséquence, cette convention s'applique à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'à totale réalisation du projet.

Article 3 : Pilotage et gestion du projet

Comité de pilotage « CampusMob » comprenant :

MEMBRES DE DROIT :

- Chef d'établissement de l'établissement coordinateur
- Intendant / gestionnaire du lycée coordinateur
- 1 ERAEI référent
- Chef de projet
- et/ou 1 personnel opérationnel (animation, gestion administrative)
- Directeur opérationnel du Campus

MEMBRES INVITES :

- Toute personne susceptible d'apporter son expertise.

COMPETENCES :

- Pilotage général.
- Gestion financière et administrative du projet.
- Convocation et animation de la commission de suivi.

Le rôle du comité de pilotage, en dehors des attributions décrites dans les paragraphes suivants, est de vérifier la bonne réalisation du projet en suivant les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact tels que définis dans le dossier de candidature.

Il a la charge de questionner un partenaire défaillant, d'élaborer et proposer des modifications éventuelles à apporter au projet, d'assurer la police générale du consortium en arbitrant les difficultés éventuelles.

Commission de suivi « CampusMob » comprenant :

MEMBRES DE DROIT :

- Directrice du CMQ GHT
- Proviseur du lycée coordinateur
- Intendant / gestionnaire du lycée coordinateur
- Chef de Projet
- 1 référent de chaque établissement du consortium
- DAREIC
- DAFFIC
- Directeur opérationnel du Campus

MEMBRES INVITES :

- Toute personne susceptible d'apporter son expertise.

COMPETENCES :

- Propositions, conseils, accompagnement et prise de décisions relatives au projet.
- Elaboration et suivi du tableau de bord.
- Evaluation des résultats ; impact du projet ; essaimage.

Une commission de suivi du projet est installée. Cette commission donne son avis, prend les décisions nécessaires à la gestion du projet du consortium ainsi que sur les questions à l'ordre du jour.

Elle suivra périodiquement les réalisations et donnera son avis sur les transferts budgétaires autorisés sans avenant (article 1.3.3 de la convention de subvention Erasmus+).

Elle contribuera au bilan final prévus à l'article 1.4.3 et 1.4.4 de la convention de subvention Erasmus+.

L'ordonnateur et l'agent comptable du Lycée Christian Bourquin, les ordonnateurs et les agents comptables des établissements membres du consortium, sont chargés chacun en ce qui le concerne de la mise en œuvre du projet.

Article 4 : Pièces contractuelles à la convention :

- La Charte du consortium Campus précise les membres engagés dans le Consortium.
- L'Annexe financière précise les relations entre les membres en conformité avec les dispositions du contrat financier.
- Le Vademecum « Pilotage du Consortium Campus au sein de l'organisme d'envoi » précise les modalités d'organisation des mobilités dans les établissements membres.
- Le dossier de candidature Erasmus+.
- La convention de subvention Erasmus+.

Article 5 : Rôle et obligations du coordinateur

Le Lycée Christian Bourquin, porteur du projet au nom du consortium, représente les membres du consortium auprès de l'Agence Erasmus+ Education Formation France, conformément à son rôle de coordinateur, au sens du guide du programme Erasmus+.

Il est destinataire de la subvention Erasmus+ qu'il gère dans le respect des dispositions financières du programme Erasmus+ et veille à la mise en œuvre du projet dans les conditions prévues, qualitativement et quantitativement.

Dans ce cadre, il assure le pilotage général et la gestion financière et administrative du projet subventionné. A ce titre, il animera et contribuera aux travaux communs de rédaction du bilan et du rapport final.

Ses obligations sont précisées dans l'annexe I de la convention de subvention Erasmus+ :

- Contrôler l'exécution de l'action,
- Servir d'intermédiaire pour toutes les communications avec l'Agence Erasmus+,
- Etablir les demandes de paiement conformément à la convention,
- Veiller à effectuer les paiements auprès des EPLE bénéficiaires,
- Communiquer tous les documents nécessaires en cas de contrôles.

Le coordinateur notifiera à chaque EPLE bénéficiaire le montant prévisionnel et global qui lui est réservé sur les 24 mois du projet. Ce montant sera calculé selon le calendrier prévisionnel des mobilités communiqué par le bénéficiaire au coordinateur et l'outil de calcul des coûts unitaires de l'Agence Erasmus+, en prenant en compte le cas échéant la conversion de devises en application des principes de l'Agence Erasmus+.

Il sera garant de la cohérence et de l'esprit du consortium (mutualisation des outils et vigilance sur les bonnes pratiques).

Le coordinateur veille au bon fonctionnement administratif et financier du projet et notamment sur les informations saisies sur la plateforme « Mobility Tool » ainsi que sur « Penelope+ » (bilan final, statistique et téléchargement des documents « Europass Mobilité »). Pour ce faire, il sollicite auprès des organismes d'envoi les remontées d'informations nécessaires.

Il présente annuellement à l'ensemble des établissements membres un compte-rendu des activités du consortium.

Article 6 : Rôle et obligations du Campus

Il sera garant de la cohérence et de l'esprit du consortium en accord avec les missions du Campus.

Il veille au respect de la convention d'adhésion au Campus signé par chaque membre.

Il accompagne la formation des personnels des établissements membres, en sollicitant notamment les services de la DAFPEN et de la DAREIC.

Article 7 : Obligations de l'établissement d'envoi

Chaque membre est tenu de respecter la Charte du consortium Campus, les engagements opérationnels et financiers qu'il a pris dans le cadre du dossier de candidature déposé et de ses annexes financières, les termes du présent accord de consortium.

Il s'engage, en particulier à transmettre au lycée coordinateur, en respectant l'échéancier transmis, tout document d'ordre technique, administratif ou financier relatif au projet, à tenir le lycée coordinateur informé de toutes difficultés qu'il rencontre.

L'établissement d'envoi s'engage à :

- **Au plus tard 60 jours avant le début de chaque mobilité :**
 - o Transmettre au coordinateur :
 - La liste nominative des participants,
 - L'ordre de mission pour chaque personnel signé par le chef de l'établissement d'envoi,
 - Le justificatif de la déclaration effectuée sur le site ARIANE pour chaque mobilité (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>),
 - Le contrat d'engagement signé par le participant (descriptif, plan de transport, contrat de mobilité, contrat financier, conditions générales, engagement qualité).
 - o Renseigner l'outil Mobility Tool.

- Au plus tard 30 jours après la fin de la mobilité, transmettre au coordinateur :
 - o L'attestation de présence signée par l'organisme d'accueil + cachet.
 - o Le rapport du participant demandé par l'agence Erasmus+ France (généré par Mobility Tool).
 - o Les reçus et billets originaux des titres de transport (+ cartes d'embarquement).
 - o Les factures d'hébergement.
 - o Le rapport de mission rédigé par le participant.
- Respecter les dispositions de la convention Erasmus+ et ses annexes,
- Participer au comité de pilotage et commission de suivi (s'il en fait partie) et en appliquer les décisions.

Article 8 : Flux financiers

Le détail et la ventilation des flux financiers est précisé dans l'annexe financière.

L'article 1.3.1 de la convention Erasmus+ précise qu'une subvention maximale est accordée au Consortium.

8.1. Entre l'agence Erasmus+ France et le coordinateur

L'Agence ERASMUS+ verse au coordinateur la subvention globale : 80 % du montant de la subvention après signature de la convention, et le solde après contrôle et validation du rapport final.

8.2. Entre le coordinateur et l'établissement d'envoi

Le Lycée Christian Bourquin gèrera en « opération pour le compte de tiers », mode prévu par la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), les versements destinés aux établissements d'envoi (ou Service annexe du lycée Bourquin, à définir par l'Intendant / gestionnaire du lycée coordinateur), à savoir :

- Après signature de la présente convention et réception des fonds de l'agence Erasmus+ France : versement du montant prévu dans le budget prévisionnel proposé par le comité de pilotage et approuvé par la commission de suivi.
- Après réception du solde des fonds de l'agence Erasmus+ France (après la clôture du projet) : versement du solde, tenant compte du nombre de mobilités effectuées par les personnels de chaque établissement membre.

Dans le cadre d'une **mobilité individuelle** (stage d'observation et/ou mission d'enseignement) :

- Versement de la totalité de la **bourse** à l'établissement d'envoi : 80 % avant le départ en mobilité, 20 % au retour (sur présentation des justificatifs).
- Versement d'une partie des **OS** (Support Organisationnel) à l'établissement d'envoi (montant précisé dans l'annexe financière).

Dans le cadre d'une **mobilité collective** (participation à un cours structuré ou une formation) :

- Le coordinateur prendra en charge directement les dépenses liées aux **mobilités collectives**.
- Versement d'une partie des OS à l'établissement d'envoi (montant précisé dans l'annexe financière).

La part d'OS conservé par le coordinateur sera notamment utilisée pour :

- L'organisation des mobilités collectives (cours structurés et formations),
- Les frais de mobilité des accompagnateurs (mobilités collectives),
- Les frais de déplacement des personnels du Campus liés au consortium (organisation, formation des candidats à la mobilité...),
- Les frais de personnel pour la gestion administrative du projet,
- Les frais de communication et création de supports de communication / partage / essaimage à l'échelle du campus,
- Les frais liés aux éventuelles visites de repérage,
- L'accueil de délégations étrangères.

8.3. Entre l'établissement d'envoi et le bénéficiaire

Chaque établissement d'envoi aura la responsabilité du versement des bourses aux participants de son établissement pour les **mobilités individuelles** (stage d'observation ou/et mobilité d'enseignement), aux conditions mentionnées dans le contrat de mobilité : 80 % avant le départ en mobilité, 20 % au retour (sur présentation des justificatifs).

8.4. Coordonnées du compte bancaire de l'établissement d'envoi (RIB)

Agent comptable du lycée :

IBAN n°

BIC :

La présente convention est accompagnée d'une annexe financière qui précise les engagements financiers des deux parties.

ARTICLE 9 : Modifications ou adjonctions à la convention d'adhésion

Le Comité de pilotage réalisera un bilan d'étape semestriel. Dans le cadre d'éventuels réajustements, il convoquera les membres et précisera les propositions à voter.

Les modifications à la présente convention ne pourront se faire que par voie d'avenant signé par chacune des parties.

ARTICLE 10 : Résiliation de la participation au consortium

Convention de subvention : selon annexe 1 – conditions générales convention multibénéficiaire 2020)

« Les bénéficiaires sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de l'action conformément à la convention. Si un bénéficiaire n'exécute pas sa partie de l'action, les autres bénéficiaires deviennent responsables de l'exécution de cette partie ».

Convention d'adhésion au consortium : Les membres du CMQ GHT, quelle que soit leur qualité, peuvent cesser d'adhérer au consortium de mobilité des personnels du CMQ GHT.

Cette décision doit être communiquée, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de Madame la directrice du Campus GHT au plus tard, 2 mois avant la fin de l'année civile, pour une prise d'effet l'année suivante.

La commission de suivi doit se prononcer sur les modalités précises de ce retrait. D'une manière générale, le retrait du consortium de mobilités des personnels du CMQ GHT ne permet plus d'avoir accès aux actions et services qui y sont liés.

De manière exceptionnelle, un membre peut être « suspendu » du consortium de mobilité des personnels du CMQ GHT pour manquement grave aux principes le régissant (Cf. conditions précisées par l'agence France dans la convention ERASMUS+).

Cette suspension est décidée par le Comité de Pilotage « CampusMob ». La suspension produit les mêmes effets que le retrait volontaire.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, dans le cadre de la réalisation du projet, les parties signataires s'engagent à le régler dans toute la mesure du possible par voie amiable. Pour ce faire, l'une des parties au moins déclenche une procédure de conciliation par courrier recommandé adressé aux autres parties. Les parties s'engagent à fixer une date de réunion dans les quinze jours à compter de la réception de la première saisine et à désigner des représentants pour assister à cette réunion.

En cas d'échec des négociations, le litige pourra être soumis à l'arbitrage du Recteur avant de faire appel à la juridiction compétente.

[Prénom, nom, fonction du représentant légal de l'organisme d'envoi]

Madame Valérie DEMARETZ, Chef d'établissement du lycée Jean Moulin à PEZENAS

Fait à, le .../...../2020

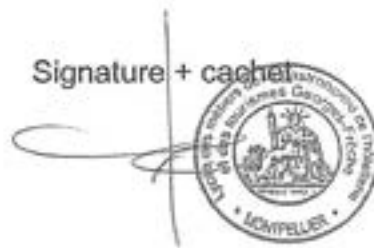
Signature + cachet

Véronique PARIS, Directrice du Campus GHT

Campus des Métiers et Qualifications Gastronomie Hôtellerie et Tourisimes Occitanie - situé au lycée Georges Frêche, 401 rue le Titien, CS 94010, 34960 MONTPELLIER.

Fait à Montpellier, le 7.10.2020

Signature + cachet

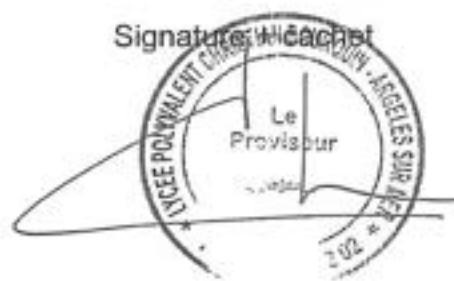


Florent MARTIN, Proviseur lycée coordonnateur,

Lycée Christian Bourquin, lycée polyvalent des Métiers de l'Hôtellerie, de la Gastronomie et des Tourisimes, 4 avenue Nelson Mandela, 66700 Argelès-sur-Mer.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 08.10.20...

Signature + cachet



Fait en triple exemplaire

ANNEXES A LA CONVENTION : Annexe financière

EFFECTIFS 2021

		Effectifs proposés	Effectifs définitifs retenus	Classes proposées	Classes retenues
2des		420	420		
1 GT		373	348		
1 STMG		70	70		
T GT		317	294		
T STMG		67	72		
BTS 1		35	33		
BTS 2		33	31		

PREMIERES	
EC1	CONTRÔLE CONTINU

TERMINALES

SPECIALITES	
Lundi 15/03	08h00 - 12h00 Spécialité 1 13h30 - 17h30 * Oraux LV, 20 minutes/élève sans préparation Oraux, 30 minutes, Théâtre et CAV
Mardi 16/03	08h00 - 12h00 Spécialité 2 13h30 - 17h30 * Oraux LV, 20 minutes/élève sans préparation Oraux, 30 minutes, Théâtre et CAV
Mercredi 17/03	08h00 - 12h00 Harmonisation de la correction Oraux, 30 minutes, Théâtre et CAV
Lundi 22/03	Préparation des salles de ECE (PC et SVT)
Mardi 23/03	ECE, PC et SVT
Mercredi 24/03	ECE, PC et SVT

EC2	Contrôle continu
-----	------------------

EC3	Contrôle continu
-----	------------------

Français	17 et 18 juin	Ecrits	Oral
----------	---------------	--------	------

17-juin	Philosophie
---------	-------------

du 21/06 au 02/07	Grand oral
-------------------	------------



MOTION FCPE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JEAN MOULIN DE PEZENAS 23 NOVEMBRE 2020

Les parents d'élèves ont pris en compte tout le travail d'adaptation, de la Direction, des équipes pédagogiques et de tout le personnel du lycée Jean Moulin, mis en œuvre depuis le début de ce 2ème confinement, pour permettre à nos enfants d'avoir une continuité des cours dans le respect des gestes barrières.

Nous savons que vous mettez tout en œuvre pour que ces gestes soient respectés et nous vous remercions de maintenir le lycée ouvert.

Néanmoins, en ce qui concerne la continuité pédagogique et la totalité des programmes scolaires, cela semble plus compliqué à respecter.

Malgré la grande autonomie demandée à nos enfants, ce rythme de travail engendrera forcément un retard sur les programmes. Qu'en sera-t-il si ce confinement perdure ?

Un grand nombre de parents s'interroge.

- sur l'avancée des programmes scolaires qui, pendant cette période, est assurée à 50% du fait du fonctionnement en demi-classe ;
- sur la continuité du suivi pédagogique en distanciel que l'élève affronte seul lorsqu'il n'est pas au lycée ;
- sur le contenu des prochaines épreuves maintenues, au regard des programmes qui pourront réellement être étudiés,

Les parents ont pris note et sont conscients que cela ne relevait pas de votre responsabilité mais du peu de moyen que vous avez pour faire face à la problématique.

En effet, lors du dernier conseil d'administration, nous avons compris que vous n'avez pas les moyens matériels (problème de connexion récurrent, ordinateurs avec caméra non fournis aux enseignants etc...) ni les moyens humains (personnel supplémentaire pour assurer la liaison entre les professeurs et les élèves pour les cours en distanciel...)

Ils entendent qu'actuellement le fonctionnement du lycée ne peut se faire que sur du court terme, dépendant des annonces gouvernementales.

Malgré tout, ils s'étonnent, et certains sont même très en colère, que le Ministre de l'Éducation Nationale et le Rectorat n'aient pas anticipé ce 2ème confinement qui était prévisible. Des mesures auraient pu être prises et des moyens fournis, en concertation en outre avec les collectivités locales.

La FCPE tenait à renouveler son soutien et souhaite être à vos côtés pour dénoncer l'absence de moyens humains et matériels qui auraient dû être fournis par le Gouvernement, nécessaires aux nouvelles organisations imposées par le protocole sanitaire.

Les parents ne souhaitent pas que cela se fasse au détriment des enfants.

Nous œuvrons pour la même cause : l'intérêt des élèves et leur AVENIR,

Nous espérons que notre demande, qui est celle des élèves et de leurs parents, puisse être entendue.

Les Parents d'Élèves FCPE
du Lycée Jean Moulin
34120 Pézenas

Motion pour le CA du 3 novembre 2020
du Lycée Jean Moulin de Pézenas

Aujourd'hui mardi 3 novembre 2020 nous exprimons notre immense tristesse face à l'assassinat de notre collègue Samuel Paty le vendredi 16 octobre, par un intégriste religieux islamiste. Monsieur Paty n'est pas un martyr de la République. C'était un enseignant qui exerçait son métier : transmettre des savoirs, éduquer à l'esprit critique, oeuvrer à l'émancipation des jeunes, tout comme nous le faisons tous au quotidien.

Aussi, nous regrettons que le Ministre de l'EN ne nous ait pas permis de nous recueillir comme nous le souhaitions avec un temps d'échange nécessaire pour l'accueil des élèves.

Nous souffrons au quotidien d'un gouvernement qui casse l'Education Nationale.

Nous déplorons l'attitude de notre Ministre qui prétend défendre la liberté d'expression alors que sa loi pour « l'école de la confiance » vise à museler cette liberté des enseignants, et alors que se tient les conseils de discipline de quatre collègues suite à leur grève contre les E3C à Poitiers..

Mr Blanquer prétend défendre la laïcité tout en renforçant les financements de l'enseignement privé.

Nous souffrons, nous déplorons et nous dénonçons la multiplications des injonctions contradictoires et antipédagogiques .C'est à nous, personnels de l'Education de décider des formes pédagogiques appropriées, mais aussi de déterminer les modalités d'un hommage véritable à notre collègue Samuel Paty.

Ce dont a besoin l'Education, ce n'est ni d'un numéro vert, ni un recueil de caricatures au CDI, ni de députés dans les écoles, ni même de décoration à titre posthume pour notre collègue.

L'éducation a besoin de moyens à la hauteur de sa mission de Service public, de l'arrêt des suppressions de postes et du démantèlement de l'Education prioritaire, d'un plan d'investissement d'urgence, d'embauches massives de personnels de toutes catégories (d'enseignement, de vie scolaire, d'AESH, d'entretien, de médecine scolaire et de prévention, d'administration et d'assistance sociale etc..) et que ces personnels soient respectés, soutenus et protégés pour pouvoir exercer leurs métiers dans des conditions de travail dignes et sereines.

Votée en HIS le 2 novembre 2020

Requête du : 12/11/20

Unité de travail : 0340059E_UT03_01 - Activités d'enseignement à l'E.P.S.

Unité de travail	Date de création	Date mise à jour	Danger	Risque par état	Risque de chute de pied	Risque	Danger	Dommage	Précisions	Valeur	Danger réité	Fréquence	Prévention	Gravité	Détails	Intervention(s) requise(s)	Action(s) proposée(s)
UT03	05-05-2020	05-10-2020	RAL_27625	Risque de chute de pied	Risque de chute de pied	Risque de chute de pied	Soi détecteur (rou...)	Traumatismes, coup, contusions	Le revêtement de la salle de musculation gondoie, les dalles se soulèvent par endroit et rend dangereux les déplacements.	26	RAL_27625	Quotidienne	Aucun	Sigifiante	Avec la chaleur, les dalles gondoient et par endroit se désolidarisent.	Intervention de la collectivité de rattachement	Il serait souhaitable d'envisager la suppression de ces dalles pour les remplacer par un revêtement mieux adapté à un usage intensif.
UT03	25-05-2020	05-10-2020	RAL_27625	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Risque de chute de pied	Risque de chute de pied	Port de charge (ou enfants)	Douleurs dorsolombaires	Certaines activités obligent à porter des charges lourdes. En sport, les parades d'élèves peuvent être lourdes, tout comme les parades de charges en musculation au développé couché ou à la machine à squats.	16	RAL_27625	Quotidienne	Aucun	Mémoire	L'aisance à supporter ces charges lourdes est propre à la résistance de chacun.	Intervention de l'Education Nationale	
UT03	25-05-2020	05-11-2020	RAL_27623	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Risque de chute de pied	Risque de chute de pied	Autre risque psychosocial	Stress, fatigue nerveuse	L'éclairage de la salle de musculation se fait par détecteur de présence. Lorsque les élèves sont assis ou se tiennent sur les bords de l'espace musculation les lumières s'éteignent. Les détecteurs ne sont pas assez performants. Sans lumière la pratique est dangereuse en musculation.	16	RAL_27623	Quotidienne	Aucun	Mémoire	La lumière peut s'éteindre plusieurs fois par cours, surtout si les élèves ne sont pas amenés à beaucoup se déplacer.	Intervention de l'Education Nationale	Les techniciens de maintenance ont été prévenus des défauts des détecteurs avant la période de confinement.
UT03	25-05-2020	05-11-2020	RAL_27627	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Risque de chute de pied	Risque de chute de pied	Autre risque psychosocial	Stress, fatigue nerveuse	Les installations sportives intra-muros/appareils de musculation, panneaux de basket et cages de handball nécessitent une maintenance. La salle de musculation est entretenue par une entreprise spécialisée qui intervient (câbles et visseries). Les installations municipales doivent être vérifiées.	25	RAL_27627	Quotidienne	Consigne	Sigifiante	Un panneau de basket ou des cages de handball mal fixés pourraient tomber sur les élèves et provoquer de graves blessures. Une maintenance et une mise aux normes des infrastructures sont nécessaires.	Intervention de la collectivité de rattachement et de l'Education Nationale	S'assurer de la sécurité des différents appareils par vérification d'une autorité compétente.

UT03	25-05-2020	05-11-2020	Réf. 27629	En cours	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Agression verbale	Autre dommage	Les revêtements de certains terrains ou accès aux installations sont dangereux car inadaptés et endommagés.	22	Réf. 27629	Quotidienne	Consigne	Significative	-Bitume sur les terrains de sport collectif -revêtement goudré du plateau de musculation -Revêtement troué terrain de tennis -Chemin autour du stade goudré à cause de racines -plaques dangereuses autour du gymnase GB Ces défauts accentuent le risque de chute et la gravité de la chute.	Intervention de la collectivité de rattachement et de l'Education Nationale	Pour supprimer ces risques, une intervention d'entretien des revêtements extérieurs semble nécessaire. Disposer d'un gymnase type C
UT03	25-05-2020	05-11-2020	Réf. 27632	En cours	Risque lié au manque d'hygiène	Autre risque lié à l'hygiène/contamination	Autre dommage	L'utilisation des machines de musculation et du petit matériel utilisé par les élèves induit le contact de certains élèves avec le matériel, dans un contexte d'effort et de sudation.	23	Réf. 27632	Quotidienne	Equipe de protection individuelle	Significative	Dans le contexte du coronavirus, l'utilisation du matériel de musculation, des raquettes, ballons ... semble propice à la propagation des virus et des bactéries.	Intervention de la collectivité de rattachement et de l'Education Nationale	Garantir le renouvellement-serviette éponge, pour protéger les selleries, du désinfectant doit être à disposition pour désinfecter les barres et les appareils touchés manuellement ainsi que le petit matériel. Du gel hydroalcoolique doit être également à disposition
UT03	25-05-2020	30-10-2020	Réf. 27629	En cours	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Agression verbale	Autre dommage	L'accès au stade étant libre, n'importe quelle personne ou élèves étrangers au groupe peut se retrouver à proximité de nos élèves, traverser les terrains de sport collectifs et perturber le fonctionnement de la séance.	25	Réf. 27629	Quotidienne	Consigne	Significative	Les provocations (personnes qui interpellent nos élèves qui écoutent de la musique forte à proximité, qui consomment des produits parfois illicites) et les agressions verbales sont quasi quotidiennes. Que faire en cas d'accident qui surviendrait à une personne extérieure au groupe classe.	Intervention de la collectivité de rattachement et de l'Education Nationale	L'accès aux tribunes du stade et de manière générale au parc des sports devrait être interdit en début d'année (comme cela était le cas il y a quelques années) pour éviter ce genre de nuisances. La mise en place d'un gardien permettrait de remédier à ce problème.

UT03	25-05-2020	30-10-2020	RM_27630	En cours	Risque lié aux arbrances thermiques		Température inadéquate	Inconfort, malaise, déshydratation	Le gymnase GAF de l'enceinte du lycée est mal isolé au niveau thermique.	16	RM_27630	Quotidienne	Aucun	Minure	En fonction de la saison, la température est basse en hiver et élevée au printemps.	Intervention de la collectivité de rattachement et de l'Education Nationale	Améliorer le système de chauffage en hiver.
------	------------	------------	----------	----------	-------------------------------------	--	------------------------	------------------------------------	--	----	----------	-------------	-------	--------	---	---	---

Unité de

UT04	05-10-2020	05-11-2020	RM_27604	Danger	Risque lié aux croulons internes	Risque		Autre risque lié aux croulons internes	Autre dommage	Précisions	Valeur	Danger référen	Fréquence	Prévention	Gravité	Détails	Intervention(s) requise(s)	Action(s) proposée(s)
										atelier encombrer ,manque de stockage	26	RM_27604	Quotidienne	Aucun	Significative		Intervention de la collectivité de rattachement	disposer d'un local supplémentaire de stockage

Unité de

UT05	13-02-2020	30-10-2020	RM_27276	Danger	Risque lié aux produits et émissions de déchets	Risque		Emission de gaz	irritation, irradation	Précisions	Valeur	Danger référen	Fréquence	Prévention	Gravité	Détails	Intervention(s) requise(s)	Action(s) proposée(s)
										armoires ventilées contenant des produits chimiques potentiellement toxiques.	22	RM_27276	Quotidienne	Protection collective	Significative	Les vapeurs peuvent présenter un danger pour le personnel en particulier pour les agents de laboratoire qui passent beaucoup de temps à proximité.	Intervention de la collectivité de rattachement	Veiller à un remplacement régulier des filtres.
										problème des bidons de stockage des déchets de produits chimiques utilisés lors des TP. Ils sont stockés dans les salles de TP et évacués une seule fois par an (odeurs désagréables et vapeurs probablement néfastes pour la santé des occupants des salles)	16	RM_27277	Hebdomadaire	Aucun	Minure	Occupation hebdomadaire pour les élèves, plus fréquente pour les professeurs	Intervention de l'Education Nationale	trouver un autre lieu de stockage ? Les évacuer plus souvent ? Les placer dans une armoire ventilée ?

UT05	13-02-2020	30-10-2020		RAM_27278	En cours	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)		Autre risque psychosocial	Stress, fatigue nerveuse	Température inadéquate	Stress, fatigue nerveuse	Températures très élevées dans les salles du troisième étage en mai-juin et septembre-octobre	26	RAM_27278	Quotidien	Aucun	Protection collective	Mémoire	3 collègues ont été en épuisement professionnel l'an passé. Exemples : - réalisation de barèmes de bac en interne, correction des copies en plus de l'activité normale - possibilité par le Rectorat d'ajouter la création de sujet de bac en plus du service déjà à effectuer.	Intervention de l'Education Nationale	Intervention de la collectivité de rattachement	Les fameux ventilateurs promis ??? Réparation de certains volets qui ferment mal et constitués d'un matériau qui laisse passer la chaleur.
------	------------	------------	--	-----------	----------	---	--	---------------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------	---	----	-----------	-----------	-------	-----------------------	---------	---	---------------------------------------	---	--

Unité de

UT06	02-02-2020	05-11-2020		RAM_27237	En cours	Risques liés aux ambiances thermiques		Ambiance chaude	Inconfort, nuisance, déshydratation	Danger	Denrangement	Précisions	Valeur	Danger référent	Fréquence	Prévention	Gravité	Détails	Intervention(s) requise(s)	Action(s) proposées(s)
UT06	02-02-2020	05-11-2020		RAM_27237	En cours	Risques liés aux ambiances thermiques		Ambiance chaude	Inconfort, nuisance, déshydratation	Danger	Denrangement	Au CDI, la température les mois de mai, juin et septembre sont très élevées en raison de la verrière, et ceci malgré les rideaux. De même dans les salles de classe du côté du soleil.	21	RAM_27237	Mensuelle et plus	Protection collective	Significative		Intervention de la collectivité de rattachement	climatiser au moins l'espace central
UT06	02-02-2020	05-11-2020		RAM_27238	En cours	Risques liés aux ambiances thermiques		Ambiance chaude	Inconfort, nuisance, déshydratation	Danger	Denrangement	Salle des costumes, stockage de costumes dans un lieu confiné.	16	RAM_27238	Quotidien	Aucun	Mémoire		Intervention de l'Education Nationale	Réorganisation des locaux, aération.
UT06	05-10-2020	05-11-2020		RAM_27878	En cours	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)		Autre risque psychosocial	Stress, fatigue nerveuse			Surcharge de travail (réformes avec de nouvelles épreuves, de nouveaux programmes, un calendrier complexe, des modifications au dernier moment), classes très chargées (plus de 35 pour la plupart des classes), manque d'écoute du rectorat, du ministère	36	RAM_27878	Quotidien	Aucun	Grave		Intervention de l'Education Nationale	Plus d'heure dans la DHG, des classes moins chargées. Une gestion humaine et non comptable, de l'anticipation, de l'écoute de la part du rectorat.

15

U106	05-10-2020	05-11-2020	R#1_27581	En cours	Risque lié à Falsification d'écran Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Mauvais réglage de l'écran	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Au CDI, flux des élèves très important, multiplicité des tâches liées à la fonction de documentalistes : gestion, pédagogie, communication, formation de personne qui ne cesse de changer tous les ans, ouverture du CDI 8h -18h y compris le mercredi. Un poste et demi ne suffit pas.	26	R#1_27583	Quotidienne	Aucun	Significative		Intervention de l'Education Nationale	Créer un second vrai poste de professeur documentaliste pour un lycée d'envergure avec internat et post-bac.
U106	05-10-2020	05-11-2020	R#1_27583	Traitement	Risque lié à Falsification d'écran Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Mauvais réglage de l'écran	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Les écrans informatique de nos postes de travail sur le bureau des documentalistes sont vieux et petits.	26	R#1_27583	Quotidienne	Aucun	Significative		Intervention de l'Education Nationale	Changer nos écrans de travail pour des écrans plus performants et plus grands.

82

Unité de travail	Date de création	Date mise à jour	Danger	Risque	Danger	Démarage	Précisions	Valeur	Danger référen	Fréquence	Prévention	Détails	Intervention(s) requise(s)	Action(s) proposée(s)
UT06	05-10-2020	05-10-2020					Autres risques Autres dangers	Estimation	Réf_27871	Quotidienne	Aucun	Significative	(cette donnée n'a pas été saisie)	
UT06	05-10-2020	05-10-2020					Autres risques Autres dangers	Estimation	Réf_27864	Quotidienne	Aucun	Significative	intervention de la collectivité de rattachement	
UT06	05-10-2020	05-10-2020					Autres risques Autres dangers	Estimation	Réf_27863	Quotidienne	Aucun	Significative	(cette donnée n'a pas été saisie)	
UT06	05-10-2020	05-10-2020					Autres risques Autres dangers	Estimation	Réf_27853	Quotidienne	Aucun	Significative	intervention de la collectivité de rattachement	

15

UT06	05-10-2020	05-11-2020	RM_27850	Traitement	Risque lié et nuisances liées au bruit	Autre risque lié aux circulations intenses	Autre risque lié aux circulations intenses	Autre dommage	Stress, fatigue nerveuse	surcharge de travail lié à la réforme, demande de préparation de sujet , élaboration des corrections en plus de son travail habituel.Pas de décharge horaire.	26	RM_27850	Quotidienne	Aucun	Significative	risque de burn out, avec des collègues l'an dernier en arrêt de travail	Intervention de l'Education Nationale	- décharges horaires pour les examens du contrôle continu et des épreuves de spécialités de terminale - une visite médicale régulière - une médecine du travail	
UT06	05-10-2020	05-11-2020	RM_27850	Traitement	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Agression verbale	Stress, fatigue nerveuse	Des classes nombreuses, avec un public parfois difficile et hétérogène. Des élèves qui n'acceptent pas des remarques et vont être dans l'agression verbale.	31	RM_27850	Hebdomadaire	Protection collective	Grave	la répétition et la gravité de certaines interventions nous amènent à placer le risque en grave.	Intervention de l'Education Nationale				
UT06	05-10-2020	05-11-2020	RM_27850	Traitement	Risque lié et nuisances liées au bruit	Bruit en classe	Fatigue auditive, gêne, surdité	En salle informatique , un bruit important est produit par les élèves qui bougent sur les chaises à roulette (salle A004 et 006). Ce bruit répété par plus de 17 élèves dépasse plus de 80db	16	RM_27850	Quotidienne	Aucun	Minore	En série technologique, le risque est quotidien car l'utilisation des outils est quotidienne.	Intervention de la collectivité de rattachement et de l'Education Nationale				
UT06	05-10-2020	05-11-2020	RM_27850	Traitement	Risque lié aux circulations intenses	Autre risque lié aux circulations intenses	Autre dommage	le couloir du bat K est beaucoup trop étroit et non adapté à la densité d'élèves. Lors des changements de classe il y a des risques de bousculades de chutes et la distance sociale qui ne peut pas être respectée ?1	26	RM_27850	Quotidienne	Aucun	Significative	Intervention de la collectivité de rattachement					

Unité de

UT07	05-10-2020	05-10-2020	05-10-2020	RM_27851		Risque lié à l'installation d'écran	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Agression verbale	Douleurs dorsolombaires	posture tordue pour utiliser l'ordinateur.	23	RM_27849	Quotidienne	Équipement de protection individuel	Significative		Intervention de l'Education Nationale	un ré-aménagement de mon bureau et de l'installation de mon ordinateur
UT07	05-10-2020	05-10-2020	05-10-2020	RM_27854		Traitement	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Agression verbale	Douleurs dorsolombaires	Réceptionner le mécontentement des familles sur divers points (cantine, enseignement dispensé, absences des professeurs...)	21	RM_27854	Hebdomadaire	Protection collective	Significative	Risque de fatigue nerveuse et physique.	Intervention de l'Education Nationale	
UT07	05-10-2020	05-10-2020	05-10-2020	RM_27851		Traitement	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Agression verbale	Douleurs dorsolombaires	Relations parfois tendues et conflictuelles avec les usagers (élèves, parents)	26	RM_27851	Hebdomadaire	Aucun	Significative	Sentiment d'agression, fatigue nerveuse et détérioration de l'équilibre psychologique.	Intervention de l'Education Nationale	
UT07	05-10-2020	05-10-2020	05-10-2020	RM_27851		Risque par état	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Agression verbale	Douleurs dorsolombaires	Précisions	26	RM_27851	Hebdomadaire	Aucun	Significative	Sentiment d'agression, fatigue nerveuse et détérioration de l'équilibre psychologique.	Intervention de l'Education Nationale	

15

UT07	05-10-2020	05-11-2020	RAL_27857	En cours	Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)	Autre risque psychosocial	Stress, fatigue nerveuse	Sollicitations multiples sur des thématiques différentes, ce qui implique de passer d'un dossier et d'un thème à un autre rapidement	26	RAL_27857	Quotidienne	Aucun	Significative		Intervention de l'Education Nationale	Hierarchiser de manière plus précise les priorités de la semaine et différer les non urgences.
------	------------	------------	-----------	----------	---	---------------------------	--------------------------	--	----	-----------	-------------	-------	---------------	--	---------------------------------------	--

Unité de

Unité de travail	Date création risque	Date mise à jour facteur de risque	Danger	Risque par état	Risque	Danger	Dommage	Précisions	Valeur	Danger référence	Fréquence	Prévention	Gravité	Détails	Intervention(s) requise(s)	Action(s) proposée(s)
UT09	05-10-2020	05-11-2020	RAL_27862	En cours	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Port de charge (ou enfants)	Troubles musculo squelettiques	port de gastros pleins, de caisses de denrées, cartons, boîtes de conserve rotation corporelle des agents qui servent	25	RAL_27862	Quotidienne	Consigne	Significative	cadence de travail et répétition des gestes	Intervention de la collectivité de rattachement et de l'Education Nationale	Posture adaptée au port de charge Organisation du travail: rotation des personnels
UT09	05-10-2020	05-11-2020	RAL_27861	En cours	Risque de chute de hauteur	Dispositifs mobiles (échelle...)	Entorses, fractures	dommage traumatismes multiples	35	RAL_27861	Quotidienne	Consigne	Grave	Echelle, armoires de maintien de température, chariots, risques de blessure, coupure et brûlure	Intervention de la collectivité de rattachement	S'assurer de la bonne circulation et du dégagement des passages: vigilance au niveau des siphons de sol
UT09	05-10-2020	05-11-2020	RAL_27859	En cours	Risque de chute de hauteur	Accès à des parties hautes (scaque, quai...)	Entorses, fractures	Armoires suspendues	35	RAL_27859	Quotidienne	Consigne	Grave		Intervention de la collectivité de rattachement	vigilance
UT09	05-10-2020	05-11-2020	RAL_27858	En cours	Risque de chute de hauteur	Parties en contact	Entorses, fractures	quai de réception escalier des vestiaires et du quai le personnel de cuisine, les livreurs: risques de chute	32	RAL_27858	Quotidienne	Protection collective	Grave		Intervention de la collectivité de rattachement	signalétique sur le bord du quai
UT09	05-10-2020	05-11-2020	RAL_27855	En cours	Autres risques	Autres danger	Autre dommage	Pentes au niveau des siphons de sol, risque de renverser les échelles quand elles sont pleines: risques de brûlure	35	RAL_27855	Quotidienne	Consigne	Grave		Intervention de la collectivité de rattachement	Travail en binôme pour maintenir les échelles lors de leur chargement
UT09	05-10-2020	05-11-2020	RAL_27852	En cours	Risque de chute de pied-pied	Sol glissant (eau, huile...)	Entorses, fractures	En prépa froide chaude, couloir de réception quand le sol est mouillé risque de chute pour les personnels	25	RAL_27852	Quotidienne	Consigne	Significative		Intervention de la collectivité de rattachement et de l'Education Nationale	Consignes de travail Vigilance Organisation du travail: nettoyage systématique des sols

UT09	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	En cours	Risque lié aux arbrances Risque lié aux arbrances thermiques	Arbrance chaude	Arbrance froide	Câble, arbrance, arbrance des voies respiratoires	passage des unités de production à différentes températures	23	RM_27866	Quotidienne	Équipement de protection individuel	Significative	hydratation,	intervention de la collectivité de l'Education Nationale	hydratation, pause
UT09	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	En cours	Risque lié aux arbrances Risque lié aux arbrances thermiques	Arbrance froide	Arbrance chaude	Câble, arbrance, arbrance des voies respiratoires	écarts de températures entre les unités de production	23	RM_27867	Quotidienne	Équipement de protection individuel	Significative	hydratation,	intervention de la collectivité de l'Education Nationale	Tenue adaptée aux différentes ambiances organisation du travail: écouter les passages dans les chambres froides négatives

Unité de

Unité de travail	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	En cours	Risque routier et piéton	Kilomètre parcouru important	Troubles musculosquelettiques	Marches quotidiennes très importantes	23	RM_27874	Quotidienne	Équipement de protection individuel	Significative	intervention de la collectivité de l'Education Nationale	équipement au chaussure de sécurité assurant un certain confort de marche
UT10	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	En cours	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Manutention ou gestes répétés	Troubles musculosquelettiques	travaux bras tendus au-dessus du niveau des épaules	13	RM_27873	Quotidienne	Équipement de protection individuel	Significative	intervention de la collectivité de l'Education Nationale	Pouvoir descendre les tableaux ou s'équiper d'une perche télescopique
UT10	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	En cours	Risque de chute de hauteur	Deposits molles (lécithine...)	Entorses, fractures	travaux sur échelles	21	RM_27872	Manutention et plus	Protection collective	Significative	intervention de la collectivité de l'Education Nationale	Équipement mal adapté aux interventions dans certains locaux: besoin en échelles et échafaudages
UT10	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	Planification	Risque de chute de hauteur	Passage étroit, encombrement	Entorses, fractures	sol de laverie et local broyeur	12	RM_27870	Quotidienne	Protection collective	Significative	intervention de la collectivité de l'Education Nationale	Réalimentation et prévoir travaux d'élargissement des locaux de la laverie
UT10	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	En cours	Risque de chute de hauteur	Passage étroit, encombrement	Entorses, fractures	sol de laverie et local broyeur	22	RM_27868	Quotidienne	Protection collective	Significative	intervention de la collectivité de l'Education Nationale	travaux à effectuer pour rendre la sol moins glissant

UT10	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	RM_27875	En cours	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Risque lié aux produits et aux postures de chargement	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Manutentions ou gestes répétitifs	Brûlures	Traumatismes musculo-squelettiques	dommages liés au port de charge, aux gestes répétitifs, station debout prolongée	15	RM_27875	Quotidienne	Contingence	Mineure		Intervention de la collectivité de rattachement de l'Education Nationale	Diminuer le nombre d'assiettes par convive équipement renouveler pour assurer un meilleur débit de nettoyage Formation gestes et postures pour la laverie
UT10	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	RM_27876	En cours	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Risque lié aux produits et aux postures de chargement	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Manutentions ou gestes répétitifs	Brûlures	Traumatismes musculo-squelettiques	utilisation de produits décapants	31	RM_27876	Mensuelle et plus	Protection collective	Grave		Intervention de l'Education Nationale	Trouver des produits décapants non chimiques
UT10	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	RM_27877	En cours	Risque d'incendie, explosion	Risque lié aux produits et aux postures de chargement	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Manutentions ou gestes répétitifs	Brûlures	Traumatismes musculo-squelettiques	mélange "deux temps" pour outillage à moteur thermique	34	RM_27877	Hebdomadaire	Contingence	Grave		Intervention de la collectivité de rattachement	Créer un local de stockage aéré réservé pour ces produits

Unité de

UT12	05-10-2020	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	RM_27879	Traitement	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Manutentions ou gestes répétitifs	Brûlures	Traumatismes musculo-squelettiques	logement infirmerie	16	RM_27879	Quotidienne	Aucun	Mineure		Intervention de l'Education Nationale	changer fauteuil
UT12	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	05-11-2020	RM_27882	Traitement	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Manutentions ou gestes répétitifs	Brûlures	Traumatismes musculo-squelettiques	gestion simultanée de l'alarme incendie, le téléphone et l'accueil	15	RM_27882	Mensuelle et plus	Aucun	Mineure		Intervention de la collectivité de rattachement	
UT12	05-10-2020	05-11-2020	05-11-2020	05-11-2020	RM_27880	Traitement	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Manutentions ou gestes répétitifs	Brûlures	Traumatismes musculo-squelettiques	absence de médecine de travail	16	RM_27880	Hebdomadaire	Aucun	Mineure		Intervention de l'Education Nationale	rendez vous chez médecine du travail
7						Danger	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Risque lié à l'activité physique, aux postures et au port de charges	Manutentions ou gestes répétitifs	Brûlures	Traumatismes musculo-squelettiques									Action(s) proposée(s)

15